

# LANDAISES

## ART DE VIVRE

Quai Bonamour  
Du vin et des amis

## SPORT

Hill Golf Center  
Golf indoor pour  
performer outdoor

## ACCOMPAGNEMENT

Réseau Initiative Landes  
Vive l'esprit d'entreprise !

CHRISTELLE  
HARAMBILLET

Directrice des  
Gîtes de France Landes



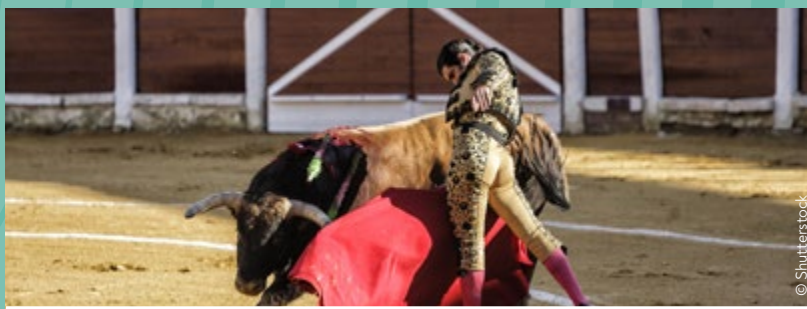
GÎTES DE FRANCE LANDES  
AUX PETITS SOINS  
DES CLIENTS



## RUGBY L'US DAX DE RETOUR EN PRO D2 !

Après cinq ans de purgatoire en Nationale, le club plus que centenaire retrouvera, à la rentrée prochaine, la Pro D2 suite à une saison exceptionnelle, malgré une défaite lors de la finale face à Valence-Romans (19/26) le 27 mai. Ces dernières semaines, pour accompagner ces changements, est arrivé au club, un nouvel investisseur, en la personne de Benjamin Gufflet, entrepreneur girondin, ex-président éphémère du Biarritz Olympique en 2018, et cofondateur du Club Scapulaire, un groupement indépendant d'entrepreneurs locaux autour des Girondins de Bordeaux.

# COUP DE BUZZ



## TAUROMACHIE DES PLACES GRATUITES POUR LES MOINS DE 25 ANS

La ville de Mont-de-Marsan et l'Union des villes taurines de France (UVTF) viennent de signer la convention « École d'aficion » qui vise à faciliter la transmission, en offrant des places gratuites aux moins de 25 ans désireux de découvrir la culture taurine. Un dispositif financé par l'UVTF pour un total de 2 500 tickets gratuits dans 15 arènes en France dont Mont-de-Marsan, Parentis-en-Born, Roquefort, Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse ou Villeneuve-de-Marsan. « La barrière économique ne doit pas être un verrou pour la découverte de la tauromachie », selon André Viard, président de l'Observatoire des culture taurines.

[www.uvtf.fr](http://www.uvtf.fr)



## ENVIRONNEMENT PROTÉGER L'OCÉAN, UN JEU D'ENFANTS

« Venez les voir de plus près ! », invite l'artiste Eddy de Azevedo en guise d'annonce à sa prochaine exposition. Sous forme de dédicaces aux enfants des écoles de Soorts-Hossegor, cet événement de trois jours dévoilera le travail que l'artiste a effectué durant un an avec l'ensemble des élèves sur le thème de la sauvegarde des océans. Un témoignage fort et sensible autour d'une trentaine de portraits et de la projection de *Listen*, le tome IV du projet Dear Ocean.

**Les 8, 9 et 10 juin à la galerie Ilan Benattar, zone Pédebert à Hossegor**

# 4



# SOMMAIRE



# 10



# 14



# 16

## 4 FOCUS LANDES

Gîtes de France Landes  
Aux petits soins des clients

## 10 CRÉATION D'ENTREPRISE À LA LOUPE

Quai Bonamour :  
du vin et des amis

## 14 ACTU LANDES

Hill Golf Center : golf indoor  
pour performer outdoor

## 16 ACTU LANDES

Réseau Initiative Landes  
Vive l'esprit d'entreprise !

## 18 ON EN PARLE

## 22 L'ŒIL DES EXPERTS

Le double défi  
du recrutement

## 24 FISCAL / SOCIAL

Agenda juin 2023

## 25 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL  
APPELS D'OFFRES  
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES  
VIE DES SOCIÉTÉS  
MANDATAIRES JUDICIAIRES

## 35 TENDANCES BOURSE

## 36 QUOI DE NEUF ?

Pyrénées  
Le tour des femmes

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax  
• Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - [n.betaille@annonces-landaises.com](mailto:n.betaille@annonces-landaises.com) • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISSON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUITIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - [marchespublics@annonces-landaises.com](mailto:marchespublics@annonces-landaises.com) • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - [c.clerteau@annonces-landaises.com](mailto:c.clerteau@annonces-landaises.com) • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - [publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com) • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi  
• Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



# GÎTES DE FRANCE LANDES AUX PETITS SOINS DES CLIENTS

Boom du nombre de propriétaires et des réservations clients : la saison 2023 s'annonce sous de très bons auspices pour le réseau Gîtes de France Landes, dont Christelle Harambillet a pris la direction le 1<sup>er</sup> juin.

Par Cécile AGUSTI



EN PARTENARIAT AVEC

**Maisons & Travaux**  
L'ARTISAN DE LA MAISON

**OUVRIR UN GITE OU UNE CHAMBRE D'HOTES**

Vous avez la venue de l'été ? Vous aimez accueillir les autres et leur proposer de belles vacances ? Ouvert un gîte ou une chambre d'hôte est, pour vous, l'une des manières d'hiver et de profiter pleinement de la saison. Pour vous accompagner sur les questions relatives à la mise en place d'un gîte ou d'une chambre d'hôte en France, nous proposons une réponse simple et concrète sur les démarches à effectuer, la réglementation à respecter, la région en vue, les services, les travaux et l'équipement à prévoir. Les travaux et l'équipement de votre logement, l'équipement de votre logement à voir. Nous sommes à votre disposition pour faire connaître efficacement pour faire connaître votre logement touristique. Le tout, agrémenté de témoignages et de conseils de pros. Bonne lecture !

\* DE 40 ASTUCES ET CONSEILS DE PROS

LES ANNONCES LANDAISES - 4065 - SAMEDI 3 JUIN 2023

Oubliez le napperon sur le poste de télé et les tableaux en canevas aux murs ! Les Gîtes de France ont beaucoup évolué. Un moment bousculée par l'avènement des Airbnb, Abritel et autres Booking, la marque, créée en 1955, a su capitaliser sur son expérience et son savoir-faire. Elle figure aujourd'hui comme le premier réseau d'hébergement chez l'habitant.

« Notre marque de fabrique, c'est la qualité, assure Christelle Harambillet, qui a pris la direction de l'agence landaise depuis le 1<sup>er</sup> juin. Pour être labellisés, les hébergements qui nous rejoignent doivent répondre à un cahier des charges exigeant en matière de confort et de prestations. Le parc que nous proposons est extrêmement qualitatif. En témoigne la note moyenne de 4,74 sur 5 laissée par les clients à l'issue de leur séjour dans un de nos hébergements... »

### NOUVEAUX SERVICES

Pas question de se reposer sur ses lauriers, pour autant. En plus d'offrir des gîtes beaux et confortables, la marque développe constamment de nouveaux services pour répondre aux attentes de sa clientèle. Dernier en date : le livret d'accueil numérique. Même si l'accueil de chaque client par l'habitant est sacré chez Gîtes de France, ce nouvel outil digitalisé est désormais proposé en complément. « En scannant un QR code, nos hôtes ont toutes les informations, en amont de leur séjour : du mode d'emploi de l'électroménager aux bons plans du propriétaire sur les sorties à ne pas manquer. » Développé au niveau national, ce nouvel outil a déjà fait l'objet de quatre sessions de formation dans les Landes où l'offre est en déploiement avec déjà une trentaine de livrets d'accueil opérationnels. Autre nouveauté : l'offre télétravail. « La période Covid a permis d'identifier ce nouveau mode de travail. Sur notre site, nous identifions

© Bernard Dugros



## CHRISTELLE HARAMBILLET, NOUVELLE DIRECTRICE DES GÎTES DE FRANCE LANDES

Directeur du réseau landais depuis 2000, Philippe Latry fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Mais depuis le 1<sup>er</sup> juin, c'est Christelle Harambillet qui a officiellement repris les rênes de l'agence.

La jeune femme connaît très bien la marque. Après l'avoir découverte pendant ses études au cours d'un stage au sein du relais Béarn-Pays basque en 2001, elle a travaillé pour les Gîtes de France Lot-et-Garonne à partir de 2004, avant d'intégrer l'agence landaise en 2006. Conseillère qualité, elle a accompagné des centaines de propriétaires dans la labellisation de leurs hébergements.



© Bernard Dugros

## LES GÎTES DE FRANCE LANDES EN CHIFFRES

7 salariés

600 adhérents propriétaires

780 gîtes, 45 maisons d'hôtes,

5 gîtes de groupes,

15 campings et aires naturelles

de camping pour un total

d'environ 6 000 lits touristiques

6 630 contrats conclus pour

un total de 212 831 nuitées

10,38 jours : durée moyenne de séjour

761 euros : panier moyen des clients

4,74/5 : note moyenne laissée par

les clients à l'issue de leur séjour

5,1 millions d'euros de chiffre d'affaires

133 465 euros de taxe de séjour

reversée aux collectivités locales

donc les hébergements bénéficiant à la fois d'une couverture réseau, d'une excellente connexion web et d'un espace bureau. »

Quant aux clients les plus écolos, ils peuvent sélectionner les Écogîtes, des hébergements créés et aménagés avec des matériaux et procédés respectueux de l'environnement. Ou encore ceux équipés de bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides.

Toutes ces offres séduisent. En 2022, le réseau landais a enregistré 6 630 contrats pour un total de 212 831 nuitées et un chiffre d'affaires de 5,1 millions d'euros.

### ANCRAGE TERRITORIAL

La montée en gamme des Gîtes de France Landes vise un objectif : « augmenter le taux de remplissage et le chiffre d'affaires de nos propriétaires adhérents ». C'est dans cette optique que la commercialisation des hébergements a été mutualisée avec les Pyrénées-Atlantiques et est assurée par la



© Gîtes de France Landes

○○○

SAS Gîtes de France Béarn-Pays basque-Landes, créée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

« C'est un projet que les équipes précédentes préparaient depuis trois ans. Nous avons nos compétences en commun, tout en nous appuyant sur une destination Sud-Ouest cohérente. Cela nous permet d'avoir des moyens supplémentaires pour la communication, par exemple pour acheter des mots-clés sur Google. Et cela porte déjà ses fruits. Dans les Landes, les réservations à date font état d'un chiffre d'affaires prévisionnel en hausse de

6 % par rapport à l'année dernière. » Cette mutualisation s'est faite à effectifs et sites d'accueil constants.

« Nous avons la volonté affirmée de maintenir les quatre agences de Pau, Bayonne, Dax et Mont-de-Marsan. Car la proximité avec les propriétaires est notre grande force. »

Cette présence au cœur des territoires rassure en effet les porteurs de projets, de plus en plus nombreux à s'adresser aux Gîtes de France Landes. De janvier à mi-mai, 36 nouveaux hébergements ont ainsi été labellisés contre 20 à la même période l'année dernière.

## TROPHÉES CLIENTS

Tous les ans, les Gîtes de France décernent les Trophées clients. Ils distinguent les hébergements qui ont obtenu une note moyenne de 4,9 sur 5 de la part d'au moins 12 clients, sur des critères relatifs à l'accueil par le propriétaire, le rapport qualité prix, la qualité des prestations et des équipements. En 2022, 13 hébergements landais ont reçu cette distinction. Ils sont identifiés par un logo spécifique sur le site internet.





« Les propriétaires qui nous rejoignent ont deux profils. Soit il s'agit de gens qui se lancent dans l'activité et qui sont rassurés par l'accompagnement complet que nous leur proposons depuis la réflexion jusqu'à la labellisation, voire la commercialisation. Soit ce sont des personnes qui ont déjà des hébergements en activité sur d'autres plateformes et qui recherchent plus de contacts humains ou de notoriété. »

Dans un cas comme dans l'autre, deux tiers des nouveaux hébergements se développent sur la côte. Le bureau dacquois des Gîtes de France va d'ailleurs prochainement augmenter sa capacité d'accueil pour toujours mieux recevoir les propriétaires du secteur.



© Gîtes de France Landes

## RÉSEAU SOLIDAIRE

Associé aux vacances, la marque Gîtes de France soutient de nombreux projets solidaires au travers du fonds de dotation national Gîtes de France Initiatives.

Durant les confinements, plusieurs propriétaires landais avaient ainsi mis leurs hébergements à disposition de soignants pour leur permettre de souffler ou de ne pas risquer de contaminer leur famille avec le virus.

Au niveau national, en 2022, plusieurs opérations ont été soutenues : 55 000 euros ont été versés au Secours populaire pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens, 8 200 euros ont été alloués à la fondation « Je pars, tu pars, il part » pour permettre à des familles de louer des hébergements pour les vacances, et 5 600 euros sont revenus au bateau Initiatives Cœur qui sillonne les océans pour sauver des enfants atteints de maladies cardiaques. Enfin, en novembre 2022, un partenariat a été mis en place avec France Victimes pour mettre à disposition de femmes et d'enfants en danger des hébergements d'urgence chez les propriétaires volontaires.



© Gîtes de France Landes

# QUAI BONAMOUR DU VIN ET DES AMIS

Anne Despagne et Julien Saint-Pau ont lancé, en février, leur marque de vin baptisée Quai Bonamour. Un hommage à l'emblématique quai du port de Capbreton pour un « vin de copains » qui célèbre l'art de vivre gascon.

Par Isabelle TRANCOEN

**C'**est avant tout une histoire d'amitié qui unit Anne Despagne et Julien Saint-Pau. Ils se sont rencontrés dans leur précédente vie professionnelle quand ils travaillaient chez Quiksilver. Au fil des années, ils se sont découverts des passions communes, notamment le surf et la gastronomie. Ils partagent aujourd'hui une certaine idée de l'art de vivre sur la côte atlantique, entre gourmandise, nature et terroir. C'est finalement à l'occasion d'un week-end dans l'Entre-deux-Mers – où le mari d'Anne est vigneron – que fleurit l'idée d'un projet commun autour du vin. « Nous prenions l'apéro dans les vignes, dans cette magnifique région aux allures de Toscane française, se souvient Julien Saint-Pau. Nous avons tous les deux envie de tourner une page professionnelle pour créer quelque chose qui nous ressemble. C'est à ce moment-là, il y a presque deux ans, que nous avons décidé de sauter le pas et de faire notre vin. » Anne Despagne retourne alors sur les bancs de l'école et sort diplômée, en 2022, du Wine & Spirit Education Trust (WSET), le plus grand organisme de formation au monde dans le domaine des vins et des spiritueux.

## UN TERROIR UNIQUE

« Bercées par la Dordogne au nord et la Garonne au sud, nos parcelles profitent d'un climat océanique tempéré influencé par le mascaret [vague de rivière venant de l'océan, NDLR], expliquent les deux associés. Nos vignes sont plantées sur des coteaux bien exposés ou des plateaux argilo-calcaires à astéries [fragments de coquilles d'animaux marins, NDLR]. C'est un terroir parfait pour les cépages emblématiques que sont le sauvignon, le sémillon, le merlot, le cabernet franc et le cabernet sauvignon. » De ces raisins du vignoble bordelais sont nés un blanc, un rouge et un rosé. Pas de passage en barriques et très peu - voire pas du tout - de sulfites pour ces nectars qui ont pour cahier des charges « le beau, le vrai et le bon ». « Notre ambition est le respect du fruit, de la naissance à la mise en bouteille, explique Anne Despagne. Notre démarche s'inscrit également dans une économie circulaire, responsable et locale. » Les fondateurs de Quai Bonamour ont fait le choix d'une bouteille unique consignée, ce qui permet de « les laver toutes ensemble pour les réutiliser à l'infini ou presque (...), et ainsi minimiser notre impact sur

« Dès les prémices du projet,  
nous avons fait **le choix d'une  
vente sans intermédiaire** »

ANNE  
DESPAGNE



## « Notre ambition est le respect du fruit, de la naissance à la mise en bouteille »

cette nature que nous aimons tant ». Ce choix a été rendu possible grâce à un partenariat avec l'association Reverredire Nouvelle-Aquitaine - Les Retournées Landes. Toujours dans une volonté de respect de l'environnement, l'étiquette ne contient aucun solvant et la capsule autour du goulot a été supprimée.

### UNE COMMERCIALISATION EN DIRECT

« Dès les prémices du projet, nous avons fait le choix d'une vente sans intermédiaire », précisent les deux associés. Deux jours par semaine, on retrouve donc Anne Despaigne et Julien Saint-Pau au marché de Capbreton. Cet été, ils auront aussi un stand au marché de Seignosse-le-Penon. Une manière d'être en contact direct avec le consommateur, pour présenter un vin qui bouscule, cela va sans dire, les codes traditionnels du Bordelais. Les vins Quai Bonamour ont également pignon sur internet puisque les deux associés souhaitent faire découvrir au plus grand

nombre leurs « vins de copains », comme ils aiment à le souligner.

En parallèle, ils ont lancé l'idée de partenariats avec des loueurs et des conciergeries du secteur. L'idée : fournir un panier garni de spécialités locales, accompagné d'une bouteille de vin, en guise de cadeau d'arrivée pour les vacanciers. Des bouteilles sont aussi à disposition des locataires et peuvent être achetées directement sur place via un QR code. « Nous sommes encore en rodage sur cette partie, mais nous sentons que les loueurs sont réceptifs à cette démarche », se réjouit Julien Saint-Pau.

Aujourd'hui, pour les deux associés, auteurs de vins qui « célèbrent l'amitié, la gourmandise et le terroir unique de l'Atlantique », l'objectif est de fédérer une communauté autour d'un bon vin pour tous. Un vin généreux, à mettre aussi bien sur la belle nappe d'une grande tablée que sur la serviette de plage d'un pique-nique improvisé.

## « RASSEMBLER UNE COMMUNAUTÉ »

### Un conseil pour entreprendre

« Il y a deux choses qui nous semblent essentielles pour entreprendre : il faut avoir la passion pour le produit que l'on vend et il faut accepter de prendre des risques. »

### La communication

« Nous venons tous les deux du secteur de la communication et, à ce titre, nous accordons une grande importance aux réseaux sociaux. Aujourd'hui, notre objectif est de rassembler une communauté. On peut le faire en étant sur les marchés, mais il est également primordial d'être présents en ligne, avec Instagram, Facebook et LinkedIn, et aussi via notre newsletter. »

### En projet

« Nous réfléchissons actuellement au développement de notre gamme. Nous pensons notamment aux enfants et aux personnes qui ne boivent pas d'alcool puisque nous travaillons à l'élaboration d'un jus de raisin. »



Le partenariat avec les loueurs et conciergeries permet de fournir un panier garni de spécialités locales, accompagné d'une bouteille de vin, en guise de cadeau d'arrivée pour les vacanciers



JULIEN  
SAINT-PAU

ANNE  
DESPAGNE

© Bernard Dugros



# HILL GOLF CENTER

# GOLF INDOOR

## POUR PERFORMER

# OUTDOOR

Un simulateur de golf est installé à Soorts-Hossegor, depuis quatre ans. Il permet aux débutants de découvrir la discipline et aux champions de peaufiner leur technique.

Par Cécile AGUSTI

**L**e golf, Michael et Scott Hill sont tombés dedans quand ils étaient tout petits. À cinq ans déjà, les deux frères originaires du Tarn tapaient la petite balle blanche. « Notre mère est française, mais notre père est anglais. Or, de l'autre côté de la Manche, le golf est un sport emblématique. C'est ce qui explique pourquoi on s'y est mis si tôt », témoigne Scott Hill.

La passion ne les a jamais quittés au point qu'ils sont devenus joueurs professionnels avant de se reconverter dans l'enseignement depuis une quinzaine d'années. « Nous avons à cœur de transmettre tout ce que nous avons appris. » Et pas seulement sur les parcours ! En août 2019, ils ouvrent ainsi le Hill Golf Center dans la zone Pédebert de Soorts-Hossegor. Sur 450 m<sup>2</sup>, ce centre d'entraînement dédié aux nouvelles technologies propose quatre simulateurs et un putting green. « Ils reproduisent tout ce qu'on ferait en extérieur. »

Chaque coup est filmé, ce qui permet d'améliorer sa gestuelle, afin de prendre plus de plaisir une fois de retour sur les greens. « Le golf est un sport des plus techniques. Grâce aux analyseurs de données, on arrive à accélérer le processus de correction par quatre ou cinq par rapport à un entraînement classique en extérieur. » Les joueurs de haut niveau viennent donc ici peaufiner leur technique.

### DU DÉBUTANT AU JOUEUR PRO

Mais la clientèle du Hill Golf Center est bien plus large. En quatre ans, plus de 2 500 personnes ont essayé au moins une fois les infrastructures. « Les débutants et les enfants à partir de cinq ans peuvent venir tester l'activité dans un cadre un peu moins institutionnel qu'un vrai golf. Et quand il fait mauvais, les amateurs peuvent continuer à jouer en réalité virtuelle sur les plus beaux parcours du monde. » Le simulateur en propose plus de 200 différents...



Le simulateur propose plus de 200 parcours différents, parmi les plus beaux du monde

© D.R.

## FORMULES TEAM BUILDING

Les frères Hill, rejoints depuis 2021 par leur ami d'enfance, Sébastien Berthou, proposent également des formules team building pour les entreprises. « L'idée est de créer de la convivialité autour de jeux d'équipe et d'une formule tapas dans une ambiance super ludique. » Mais le gros pan de l'activité est consacré à l'enseignement. « Toute la journée, des gens viennent chercher du conseil pour améliorer leur geste. » Et le bassin de clientèle potentielle est très large : plus de 4 000 golfeurs jouent dans le secteur... sans compter les touristes qui arrivent sur la côte sud des Landes dès le mois d'avril. « À destination de ces joueurs, nous avons développé des stages de golf de deux, trois ou quatre jours. Après un bilan gestuel au centre d'entraînement le matin, nous passons l'après-midi sur un parcours différent à chaque fois. » Avec ceux d'Hossegor, Seignosse, Soustons et Moliets-et-Maâ à proximité, les clients n'ont que l'embarras du choix.



De gauche à droite :  
Michael HILL,  
Sébastien BERTHOU,  
Scott HILL

© D.R.

# RÉSEAU INITIATIVE LANDES VIVE L'ESPRIT D'ENTREPRISE !

Depuis bientôt 20 ans, cette association, relais départemental d'un réseau national, accompagne des projets de création et de reprise d'entreprise dans les Landes. Avec un taux de réussite de 93 % au bout de trois ans d'activité.

Par Christine LAMAISON

**C**ertes il y a l'hyperinflation, le coût de l'énergie et celui des matériaux, mais il semblerait que malgré ce contexte, l'envie d'entreprendre ne soit pas soluble dans la sinistrose... Depuis près de 20 ans, l'association Initiative Landes, relais départemental d'un réseau national actuellement présidé par Guillaume Pepy, s'est donné pour mission de soutenir et accompagner créations et reprises d'entreprises. Elle se présente aujourd'hui comme le premier réseau associatif de financement de ces projets. Avec des résultats probants sur le territoire : 181 entreprises aidées en 2022, 93 % de taux de réussite de ces projets à l'horizon de trois ans, près de 4 000 emplois créés en 20 ans.

## PLURALITÉ DE COMPÉTENCES

« L'objet de cette association, explique Laurent Bernadet, président du groupe de construction éponyme et du réseau Initiative Landes, est d'attribuer des prêts d'honneur aux porteurs de projets. » Des prêts d'honneur à taux zéro de 10 000 euros en moyenne sur trois ans, mais qui servent de leviers pour en débloquent d'autres auprès des banques, multipliant parfois par 10 cette première somme. Mais si le réseau affiche d'aussi bons résultats, c'est d'une part, parce qu'il repose sur une structure exigeante et solide, forte de 35 membres publics et privés répartis en six collèges, associant de multiples partenaires et compétences, et d'autre part, parce que l'obtention de ces prêts se fait après le pas-

sage par plusieurs filtres. Sans compter le processus d'accompagnement assuré par des professionnels et des personnes ressources de proximité.

« Dans un premier temps, les candidats à l'obtention de ces prêts présentent leur projet à nos partenaires que sont les chambres consulaires et BGE pour monter leur dossier et effectuer la demande de prêt, explique Sophie Morales-Crabos, directrice d'Initiative Landes. Il y a ensuite une audition du porteur de projet par un comité d'agrément, composé de chefs d'entreprise, experts et partenaires qui décident de l'attribution du prêt, de son montant, sa durée et des modalités de parrainage. Après l'attribution du prêt, se met en place un accompagnement pendant trois ans avec parrain et conseiller. »

## ALLER PLUS LOIN

Même s'il est inscrit dans des objectifs nationaux, chaque réseau conserve son autonomie d'organisation et de fonctionnement. Créé en 2004 par la volonté du département avec pour relais opérationnel la chambre de commerce et d'industrie, le réseau a connu une mutation, en 2015, avec la loi NOTRe. Le département qui était au départ du projet, ayant alors perdu sa compétence économique, le réseau s'est tourné vers les EPCL, signant 16 conventions (sur les 18 communautés de communes), avec cette volonté d'être compris comme un outil de territoire. Fort de ses résultats et afin de répondre à la dynamique





© Réseau Initiative Landes

## Des prêts d'honneur à taux zéro de **10 000 euros** en moyenne sur trois ans

entrepreneuriale, le réseau porte d'autres ambitions. « Donnez-nous les moyens d'aller plus loin ! », lance, comme un cri du cœur, Laurent Bernadet en direction des EPCI. « Quand on est à 90 % de réussite à trois ans, c'est que les choses se sont bien passées. Faisons en sorte de donner toutes les chances de réussir aux entreprises de notre territoire. »

Parmi ses autres axes de développement, le réseau landais souhaite travailler avec le département en direction d'un jeune public en difficulté sociale, qui a du mal à accéder aux formations et à se lancer pour entreprendre. Par le biais de sa compétence sociale cette fois, le département pourrait s'avérer un soutien précieux pour travailler à un dispositif d'accompagnement renforcé. Enfin, l'association souhaite aller davantage au contact des entreprises pour définir avec elles, à travers les problématiques de recrutement, des orientations répondant à leurs besoins. Laurent Bernadet résume : « On leur dit : on a un outil qui peut accompagner des porteurs de projets et résoudre les besoins de prestataires que vous avez. Travaillons ensemble ! »



SOPHIE  
MORALES-CRABOS  
Directrice du réseau  
Initiative Landes

LAURENT  
BERNADET  
Président du réseau  
Initiative Landes



## FILIÈRE GRAS VERS UNE NOUVELLE CRISE AVIAIRE ?

Avec vers la fin du mois de mai, 16 foyers identifiés dans les Landes et plus de 250 000 canards déjà euthanasiés (900 000 dans tout le Sud-Ouest dont la plupart dans le Gers), le spectre d'un nouvel épisode de crise aviaire hante les producteurs, des zones de protection et de surveillance étant à nouveau mises en place par la préfecture des Landes autour des lieux infectés. Après un hiver épargné (entre plan Adour et vide d'élevage), le Modef (syndicat des petits exploitants familiaux) pointe, une nouvelle fois, les problèmes de transports des gros élevages et met en cause l'abattage préventif sur des animaux parfois sains. L'inquiétude grandit quant à la production pour les fêtes de fin d'année qui se prépare dès les prochaines semaines. Sur 2022-2023, déjà 6 millions de volailles ont été abattues en France, après les 22 millions en 2021-2022, selon le ministère de l'Agriculture. La vaccination à grande échelle des animaux est toujours espérée pour l'automne prochain et les derniers tests semblent « très efficaces », selon l'agence sanitaire, Anses.

## NOUVELLE-AQUITAINE GRÉGORY ALLDRITT, AMBASSADEUR DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Vainqueur de la Champions Cup 2023 avec son club de La Rochelle et sacré meilleur joueur de l'année par l'European professional club rugby (EPCR), Grégory Alldritt est devenu, ce printemps, ambassadeur de la CMA Nouvelle-Aquitaine. « Le rugby et l'artisanat partagent des valeurs communes, et surtout des vertus que nous souhaitons véhiculer pour nous démarquer de la concurrence, comme l'exigence, l'engagement, l'esprit d'équipe, la proximité, le respect ou encore la solidarité », a salué Gérard Gomez, le président de la chambre régionale. En s'alliant à ce titulaire indiscutable du XV de France qui participera à des événements autour de l'apprentissage, la CMA espère mieux promouvoir les formations et l'innovation dans le secteur artisanal auprès des jeunes et leurs familles.



GÉRARD  
GOMEZ

GRÉGORY  
ALLDRITT

© CMA Nouvelle-Aquitaine



## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE TERRE 2 CULTURES RECOMPENSÉE PAR LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Sur les 100 structures ayant déposé leur candidature en Nouvelle-Aquitaine, le prix régional de l'inspiration en ESS (économie sociale et solidaire) de la Fondation Crédit Coopératif est revenu à l'association landaise Terre 2 cultures dont le but est d'intégrer des personnes réfugiées les plus précaires grâce au travail agricole, répondant ainsi également aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre du secteur. Un soutien financier de 5 000 euros leur a été offert pour poursuivre le fonctionnement de la structure. La Fondation Crédit Coopératif qui est la première fondation d'entreprise dédiée à l'ESS en France, alloue, chaque année, près de 300 000 euros aux prix et à la promotion des projets des lauréats.

© Terre 2 cultures

## ARTISANAT

### LES LANDAIS PRIMÉS AU CONCOURS STARS ET MÉTIERS

Organisé par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine et la région Nouvelle-Aquitaine dans 10 départements de la région, le concours Stars et métiers récompense « la capacité des entreprises artisanales à s'adapter à un environnement en mutation permanente et à se développer de manière exemplaire ». Dans les Landes, ont été primés pour cette 16<sup>e</sup> édition : Waste me up à Saint-Geours-de-Maremne (dans la catégorie Responsable), la Métallerie Destivelle à Seignosse (Innovation), Saint Lezer Construction à Saint-Sever (Entrepreneur) et la joaillerie Lassalle à Dax (Coup de cœur). « Notre objectif avec les prix Stars et métiers, est de montrer toute la richesse de l'artisanat de notre territoire en mettant un coup de projecteur sur des savoir-faire uniques, en récompensant l'excellence et l'innovation », a fait valoir Laurent Thiery, directeur des marchés professionnels BPACA.



## CARNET

**Anne BRIANT** a été réélue présidente du conseil régional de l'ordre des géomètres-experts de Bordeaux jusqu'en 2025, à l'occasion de l'assemblée générale qui a réuni, les 27 et 28 avril, 170 géomètres-experts des Landes, de Gironde, de Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. « À l'heure de la crise du logement et des enjeux liés au climat, il nous faut réfléchir à notre manière d'habiter le territoire et proposer des solutions très opérationnelles pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. En tant que géomètres-experts, nous sommes pleinement mobilisés aux côtés des collectivités afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de tous les territoires, en ville comme en ruralité », a-t-elle rappelé dans un communiqué, faisant référence à l'obligation d'atteindre, pour les collectivités, le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Le président du conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts, Joseph Pascual, a profité de cette assemblée générale pour présenter le nouveau site internet de la profession, qui doit permettre de « simplifier les relations avec nos partenaires professionnels et faire le lien entre les besoins des particuliers et les réponses que nous pouvons leur apporter en tant qu'experts du foncier et de l'aménagement du territoire ».



© Valéry Jonchery

## TRANSITION AGRICOLE UN PARTENARIAT BORDEAUX SCIENCES AGRO, MAS SEEDS ET MAÏSADOUR

La feuille de route définie conjointement s'articule autour de trois axes : l'agroécologie, le numérique pour l'agriculture et les ressources humaines. Car ce nouveau partenariat stratégique entre l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, le groupe coopératif landais Maïsadour et sa filiale MAS Seeds, salué par la région Nouvelle-Aquitaine, a bien pour vocation de développer des projets communs de formation, d'études et de recherche répondant aux transitions de l'agriculture de demain, essentiellement sur les productions végétales du groupe : maïs grain, waxy/waxy pro, maïs doux, tournesol, soja et légumes. « Nous avons une direction de la recherche et de l'innovation qui expérimente au quotidien de nouvelles solutions pour nos adhérents, mais nous devons aller plus loin encore », explique Jean-Louis Zwick, directeur du pôle agricole de Maïsadour. « Les compétences de nos équipes doivent faciliter les ambitions en matière d'agroécologie de MAS Seeds et de Maïsadour », abonde Sabine Brun-Rageul, directrice de Bordeaux Sciences Agro qui a fait de l'agroécologie un des axes forts de son enseignement.



© Maïsadour



## NOUVELLE-AQUITAINE LES AUTOCARISTES RECRUTENT

Le GEIQ Mobilité Nouvelle-Aquitaine a lancé le 11 mai à Pau, avec ses partenaires et sous le parrainage de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises, l'opération « Objectif 500 » qui prévoit la formation de 500 nouveaux « compagnons de la route » sur les trois prochaines années. Depuis juin 2021, ce groupement d'employeurs, créé pour pallier la pénurie de conducteurs de voyageurs sur la région, a mis en place des actions spécifiques pour répondre aux problèmes de recrutement. Un sourcing inclusif auprès des demandeurs d'emploi, ainsi qu'une solution de formation centrée sur l'accompagnement individuel ont ainsi d'ores et déjà permis la formation de 180 conducteurs.

## BAYONNE VELA PRÉSENTE SON VOILIER CARGO

Prévu pour être amarré à Bayonne, le voilier cargo Vela y a été présenté le 17 mai dernier par les cinq cofondateurs du projet dont le skipper professionnel François Gabart. C'est pour transporter des marchandises entre la France et les États-Unis en mode décarboné que ce trimaran en aluminium de 66 mètres de long sur 25 devrait être opérationnel début 2025. Le navire pourra emporter de 450 à 500 tonnes de marchandises avec une capacité de 560 palettes EU. À l'horizon 2028, l'ambition de l'équipe Vela est de faire partir un navire tous les neuf jours avec une flotte de cinq navires. La construction du premier voilier cargo Vela devrait débuter en fin d'année 2023 et une levée de fonds de 10 millions d'euros sera lancée début 2024.



# LE DOUBLE DÉFI DU RECRUTEMENT

Les difficultés de recrutement, qui risquent de s'accroître ou se maintenir d'ici la prochaine décennie, obligent les entreprises à relever un double défi : la diversification du sourcing et la fidélisation des salariés. La mission de service public du Conseil en évolution professionnelle (CEP) représente un levier efficace pour y parvenir, en conjuguant à la fois les besoins des salariés et la fine connaissance du marché du travail, constitué à 76 % de TPE en région Nouvelle-Aquitaine.

Par **Gérald MAURY**

Directeur de projet du Conseil en évolution professionnelle  
Nouvelle-Aquitaine Aquitaine Atlantique

**S**elon une étude de la Dares<sup>1</sup>, la région Nouvelle-Aquitaine concentrait, en 2019, 9 % de l'emploi de France métropolitaine (soit 2,4 millions de personnes). Si l'emploi est dynamique, les départs en fin de carrière y sont cependant plus fréquents que dans le reste de l'Hexagone : peu de jeunes débutent leur carrière en Nouvelle-Aquitaine pour occuper les postes laissés vacants par les seniors. C'est notamment le cas chez les agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons, des métiers qui affichent les plus forts besoins de recrutement sur le territoire néo-aquitain, première région agricole française. Ce phénomène s'observe également sur des métiers déjà présents dans la hiérarchie nationale des métiers en tension comme assistants maternels, aides-soignants, infirmiers/sages-femmes ou encore aides à domicile. Un constat alarmant quand on sait que la Nouvelle-Aquitaine, région la plus âgée de France, va connaître un accroissement de besoins en accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

## PASSER AU SOURCING INDIVIDUALISÉ

Pour atteindre leur objectif de recrutement et identifier les bons profils, les entreprises seront amenées à diversifier leur sourcing. Dans ce sens, la mission de service public du Conseil en évolution professionnelle

(CEP) représente précisément un vivier de salariés potentiels qui passait jusqu'alors sous les radars des employeurs et de leurs canaux de recrutement classiques.

Sollicité par plus de 16 000 Néo-Aquitains l'année dernière, le service CEP est en contact direct avec des actifs en pleine réflexion sur leur situation professionnelle. Guidés par l'un des 130 conseillers du territoire, ils sont à même de faire des choix éclairés en fonction de leurs aspirations personnelles et professionnelles, mais aussi souvent des métiers qui forment et recrutent.

## TOUCHER UN PUBLIC QUALIFIÉ

Grâce à leurs nombreux partenariats avec les opérateurs de compétences (Opco) en lien avec les branches professionnelles et les organismes de formation, le service CEP maîtrise les besoins économiques du territoire. Sur le terrain, le conseiller en évolution professionnelle apporte une réponse adaptée à la personne qui s'interroge et lui présente des métiers - loin des représentations stéréotypées parfois attachées à certains secteurs pourvu qu'ils soient adaptés à sa situation et ses besoins.

<sup>1</sup> « Nouvelle-Aquitaine : quelles difficultés de recrutement d'ici à 2030 ? », Les métiers en 2030 : données locales, 24 janvier 2023

GÉRALD  
MAURY

Pour éviter  
le turnover, les  
entreprises  
doivent offrir à  
leurs employés  
**un espace de  
dialogue social  
quotidien**

Le Conseil en évolution professionnelle peut donc aider les branches à toucher un nouveau public qualifié : celui des actifs en quête de changement, aux parcours de vie compatibles avec leurs enjeux de recrutement. Une fois le recrutement réussi, se pose le deuxième défi, celui de la fidélisation des salariés.

### DAVANTAGE DE DIALOGUE SOCIAL

Depuis la crise sanitaire, force est de constater que le rapport au travail a changé. Les Français sont en quête de sens, d'équilibre et évaluent davantage les conséquences de leur vie professionnelle sur leur qualité de vie. Ce nouveau paradigme, dans lequel la centralité du travail s'est considérablement étiolée, positionne inévitablement l'employeur en posture d'écoute et d'accompagnement de ses salariés. Ces derniers attendent de leur supérieur un management plus individualisé, une meilleure prise en compte de leurs valeurs, de leurs interrogations. Pour éviter de subir un turnover qui alimenterait leurs difficultés de recrutement, les entreprises doivent donc s'adapter et offrir à leurs employés un espace de dialogue social quotidien.

### FLUIDIFIER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Grâce au temps de réflexion et de discussion confidentielle qu'il offre au salarié, le CEP lui permet de mettre des mots sur ses envies de formation, sa

volonté d'aller vers de nouvelles missions, d'évoluer au sein de l'entreprise à travers de nouvelles tâches, de nouvelles conditions de travail ou encore si c'est envisageable une nouvelle fonction. En cela, le CEP participe pleinement au dialogue social interne et agit comme levier de fidélisation des collaborateurs à qui l'on donne la capacité d'agir, de mieux communiquer avec leur employeur et de se professionnaliser en continu.

### DES OPPORTUNITÉS

À l'heure où certaines branches peinent à recruter, et dans un contexte de tension où les Français sont appelés à travailler plus longtemps, le marché du travail connaît de fortes perturbations accentuées par la crise sanitaire et l'apparition d'un nouveau rapport au travail. Ce bouleversement peut devenir une véritable opportunité, à la fois pour les actifs attentifs à leur épanouissement au travail et donc au choix de leur employeur, mais aussi pour les entreprises soucieuses de réussir leurs recrutements dans la durée. Seule une coopération à l'échelle régionale et territoriale, basée sur l'étroite collaboration des acteurs de l'emploi, de la formation et des entreprises, fédérée par une ambition commune et selon les particularismes de chaque secteur d'activité, permettra de fluidifier le marché du travail et déployer les transitions professionnelles.

# AGENDA

## JUIN 2023

### JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN

- Date limite de la **déclaration des revenus** de 2022 sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour les contribuables des départements 20 à 54.

- Début de la période de référence pour le calcul des droits à **congés payés** (fin de la période : 31 mai 2024). Cette période de référence n'est cependant plus d'ordre public et peut être déterminée par un accord d'entreprise ou de branche. Dans les entreprises affiliées à une caisse de congés, la période de référence commence le 1<sup>er</sup> avril.

### JEUDI 8 JUIN

- Date limite de la **déclaration des revenus** de 2022 sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour les contribuables des départements 55 à 97.

### MERCREDI 14 JUIN

- **Taxe sur les surfaces commerciales** (Tascom) : date limite de la déclaration n° 3350-SD et paiement de la taxe due par les entreprises exploitant des établissements de vente au détail d'une surface supérieure à 400 m<sup>2</sup> et ayant réalisé en 2022 un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 000 euros.

### JEUDI 15 JUIN

- **Impôt sur les sociétés** : télépaiement d'un acompte trimestriel. Les entreprises dont l'impôt a été inférieur à 3 000 euros au titre de l'exercice précédent sont dispensées du versement de l'acompte.

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) et paiement des cotisations sur les salaires d'avril versés en mai ou juin.

- **Cotisation foncière des entreprises** : télépaiement d'un acompte de 50 % pour les entreprises dont la contribution était au moins égale à 3 000 euros en 2022. Le

retard est sanctionné par une majoration de 5 %. L'avis d'acompte n'est disponible que sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Le solde de la cotisation est à payer le 15 décembre.

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : télépaiement d'un acompte de 50 % si la cotisation de 2022 était supérieure à 1 500 euros. Le retard est sanctionné par une majoration de 5 %. Le second acompte de 50 % est à payer le 15 septembre.

- **Sociétés** : les sociétés doivent réunir leur **assemblée générale** annuelle dans les six mois de la clôture de l'exercice. La convocation doit être faite au moins 15 jours avant l'assemblée. Si l'exercice a pris fin le 31 décembre 2022, le 15 juin 2023 constitue la date limite pour convoquer l'assemblée générale annuelle du 30 juin.

### VENDREDI 30 JUIN

- **Propriétaires de locaux d'habitation** : date limite de la déclaration des conditions d'occupation des locaux sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Gérer mes biens immobiliers ».

- **Sociétés** : si l'exercice a pris fin le 31 décembre 2022, date limite pour la réunion de l'assemblée générale annuelle.

### DÉLAIS VARIABLES

- Entreprises au régime réel normal : télépaiement de la **TVA** afférente aux opérations de mai.

## JOURS OUVRABLES

26 JOURS

## JOURS OUVRÉS

FERMETURE SAMEDI ET DIMANCHE

22 JOURS

FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI

22 JOURS

### INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :  
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;  
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

### SÉCURITÉ SOCIALE

PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

### BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023

VOITURES PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	CYLINDRÉE JUSQU'À 2 000 CM <sup>3</sup>	DE 2 001 À 5 000 CM <sup>3</sup>	AU-DELÀ DE 5 000 CM <sup>3</sup>
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	PUISSANCE JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

### INDICE DES PRIX

(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %

### SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,52 €	1 747,20 €



- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE

**Maître d'ouvrage :**

**SYDEC**  
55 rue Martin Luther King, CS 60627, 40006 Mont-de-Marsan  
05.58.85.71.71

**Objet du marché : Maîtrise d'œuvre et OPC pour l'extension et la réhabilitation du Centre Technique de Roquefort**

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 60 % - Valeur économique : 40 %

**Mise à disposition du dossier de consultation sur :**  
<https://marchespublics.landepublic.org>

**Date limite de remise des offres : lundi 03 juillet 2023 à 12 h 00.**

**Date d'envoi à la publication : 26/05/2023**

L23AL02601

LES ANNONCES  
**LANDAISES**

## ABONNEMENT

**6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS**

**1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS**

**2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS**

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter  
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**  
[CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM](mailto:CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM) / **05 58 45 03 03**



**ASA de DFCI de SAUGNAC ET MURET**



### MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

**Acheteur :**

**ASA de DFCI de SAUGNAC-ET-MURET**  
Représentée par M. Jacques CHASTEL, Président

**Objet du Marché : SAUGNAC-ET-MURET - «Piste n° 303», Mise aux normes et empiérement partiel de 3030 mètres de piste forestière DFCI**

**Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 24**

**Délai d'exécution :** Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 01/12/2023

**Date limite de réception des offres : le 16/06/2023 à 12 h.**

**Critères de choix décroissants :** Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :** Sur le site <https://marchespublics.landepublic.org> et <https://www.dfci-aquitaine.fr>, Rubriques «Appels d'offres»

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse :** Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landepublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication : le 25/05/2023**

\*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne  
L23AL02555



**ASA de DFCI de PONTENX LES FORGES**



### MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

**Acheteur :**

**ASA DE DFCI DE PONTENX-LES-FORGES**  
Représentée par M. Jean Pierre LAGREOULE, Président

**Objet du Marché : PONTENX - P403, P22a IC. Reprise de 1,98 km de piste DFCI et création d'un point d'eau DFCI**

**Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 26**

**Délai d'exécution :** Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 01/12/2023

**Date limite de réception des offres : le 16/06/2023 à 12 h.**

**Critères de choix décroissants :** Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :** Sur le site <https://marchespublics.landepublic.org> et <https://www.dfci-aquitaine.fr>, Rubriques «Appels d'offres»

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse :** Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landepublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication : le 25/05/2023**

\*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne  
L23AL02548

[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](http://WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM)

**ASA DE DFCI  
DE RETJONS****MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE****Acheteur :**

**ASA de DFCI de RETJONS**  
Représentée par M. JEAN-PIERRE SENDRANE, Président

**Objet du Marché :** RETJONS - «Piste n°104». Mise à niveau opérationnel de 2930 mètres de piste forestière DFCI

**Cahier des Charges n° :** MAPA 2023 - 23

**Délaï d'exécution :** Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 01/12/2023

**Critères de choix décroissants :** Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :** Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfcilandes.fr>, Rubriques «Appels d'offres»

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse :** Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication :** le 25/05/2023

\*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne  
L23AL02551

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFIÉ**

**Enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Geloux**  
**Demandeur :** NEOEN représentée par Monsieur Xavier BARBARO  
22 rue Bayard 75008 Paris

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique, durant 31,5 jours consécutifs, **du vendredi 2 juin 2023 à 09 h au lundi 3 juillet 2023 à 12 h.**

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

Monsieur Bernard SALLES a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E23000026/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 22 mars 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 09 h à 12 h, le mardi de 09 h à 12 h et de 16 h à 18 h, le jeudi de 09 h à 12 h et de 16 h à 18 h, le vendredi de 09 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du vendredi 2 juin 2023 à 09 h au lundi 3 juillet 2023 à 12 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique 2 place de la Mairie 40090 Geloux.

- Transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) avant le lundi 3 juillet 2023 à 12 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP PC CPV GELOUX) ».

Monsieur Bernard SALLES recevra le public à la mairie de Geloux aux dates et heures suivantes :

- **vendredi 2 juin 2023 de 09 h à 12 h**

- **jeudi 22 juin 2023 de 16 h à 18 h**

- **lundi 3 juillet 2023 de 09 h à 12 h**

**Les dates de tenue de l'enquête publique et des permanences de la présente enquête publique ont été modifiées par rapport à l'avis initial. L'ensemble des autres informations (objet de l'enquête, lieux d'accueil du public, commissaire enquêteur en charge de l'enquête...) restent inchangées.**

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, NEOEN, représentée par Monsieur Xavier Barbaro 22 rue Bayard 75008 Paris - 06 64 09 39 75 - [philippine.stumm@neoen.com](mailto:philippine.stumm@neoen.com)

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Geloux, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL02312

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE  
RECTIFICATIF****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

**CCAS DE HASTINGUES**  
1 place de Monsabert 40300 Hastingues

**Objet du marché :** Réhabilitation et rénovation énergétique d'un bâtiment communal en deux appartements. Maison Peyrat Cote de Marion 40300 Hastingues.

**Réf du marché :** CCAS-TX-2023-02

**Procédure de passation :** Procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 du CCP. Variantes acceptées.

**Prestations divisées en lots**

**Lot n° 1 :** Maçonnerie

**Lot n° 2 :** Menuiseries extérieures

**Lot n° 3 :** Menuiseries intérieures

**Lot n° 4 :** Plâtrerie

**Lot n° 5 :** Enduits

**Lot n° 6 :** Electricité - VMC - Chauffage

**Lot n° 7 :** Sanitaires - Plomberie

**Lot n° 8 :** Chape - Isolation sol - Carrelage

**Lot n° 9 :** Peinture

**Lot n°10 :** Etanchéité - BE

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 12 septembre 2023

**Délaï de validité :** 120 jours à compter de la date de réception des offres

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** financement : ressources propres, emprunts et subventions. Règlement par mandat administratif à 30 jours.

**Critères d'attribution :** Valeur technique 50 % - Prix : 40 % - Délaï : 10 %

**Date limite de réception des offres :** 26 juin 2023 à 10 h.

**Obtentions des dossiers et renseignements administratifs et techniques :** <https://marchespublics.landespublic.org>

Visites sur site prévues.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey 64010 Pau, Tél. : 05 59 84 94 40.

**Date d'envoi à la publication du présent avis :** 26/05/2023

L23AL02597

**Eaux40**

SYNDICAT DES EAUX  
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****Collectivité qui passe le marché :**

**SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN**  
48 rue Gourgues 40320 Geaune  
Email : [marches@eaux40.fr](mailto:marches@eaux40.fr)

**Mode de passation :** Consultation selon une procédure adaptée

**Type de marché :** Marché de services

**Numéro du marché :** 2023EPSER01

**Objet du marché :** Etude de faisabilité des travaux d'interconnexion entre secteur Audignon et secteur Pécorade (réseau, construction château d'eau).

**Codes CPV :** 71241000-9 - Études de faisabilité, service de conseil, analyse ; 44162500-8 - Conduites d'eau potable et 45232154-6 - Travaux de construction de châteaux d'eau potable

**Modalités de retrait des DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Prestations en lot unique

**Critères d'attribution du marché :**

1 : Garanties professionnelles et financières : 70 %

2 : Le prix des prestations : 30 %

**Date limite de réception des offres :** le 22 juin 2023 à 12 H 00

**Délais de validité des offres :** 90 jours

**Date d'envoi à la publication :** le 31 mai 2023

L23AL02608

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE ADAPTÉE  
Articles L2113-10 et R2113-1, L2123-1, R2123-1 et R2161-8  
du Code de la commande publique

**Maître de l'ouvrage :**

**MAIRIE D'ONESSE-LAHARIE (40110)**

**Mode de passation :** MAPA

**Objet du marché :** Maîtrise d'oeuvre concernant la rénovation énergétique des 11 logements communaux

**Nature et quantité des prestations :** marché lot unique

**Dossiers à retirer :** Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

**Offres à déposer :** Uniquement sous format électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

**Renseignements administratifs :** Mairie d'Onesse-Laharie 232 place des Platanes 40110 Onesse-Laharie Tél. : 05.58.07.30.10 - Télécopie : 05.58.07.30.78 [mairie-onesse-laharie@orange.fr](mailto:mairie-onesse-laharie@orange.fr)

**Date limite de réception des offres :** 27 juillet 2023 à 12 h.

**Durée de la mission :** 18 mois

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.

DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

DC 2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :** Pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail.

NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Pau

**Date d'envoi du présent avis :** 31 mai 2023

Le Maire

L23AL02651

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Identification de l'acheteur :**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE**

40630 Sabres  
Tél : 05 58 51 03 71

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006965600011

**Groupement de commandes :** Non

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.landespublic.org>

**Identifiant interne de la consultation :** MAPA2023-02

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Delphine DAOU

**Adresse mail du contact :** [Achats.publics@coeurhautelande.fr](mailto:Achats.publics@coeurhautelande.fr)

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir règlement de la consultation

**Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir règlement de la consultation

**Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir règlement de la consultation

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 23 juin 2023 à 12 h 00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Communauté de communes Coeur Haute Lande

**Intitulé du marché :** Achat de véhicules pour la Communauté de communes Coeur Haute Lande (40)

**Code CPV principal :** Descripteur principal : 34144900

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Achat de véhicules pour la Communauté de communes Coeur Haute Lande (40)

**Mots descripteurs :** Véhicules

**Lieu principal d'exécution du marché :** Territoire de la communauté de communes (40)

**Durée du marché (en mois) :** 48

**Valeur estimée (H.T.) :** Valeur entre : 1 euros et : 200.000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

**Description du lot :** Véhicules électriques

**Code CPV principal :** 34144900

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** euros

**Lieu d'exécution du lot :** Territoire de la communauté de communes (40)

**Description du lot :** Véhicule utilitaire

**Code CPV principal :** 34144700

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** euros

**Lieu d'exécution du lot :** Territoire de la communauté de communes (40)

**Visite obligatoire :** Non

**Date d'envoi du présent avis :** 30/05/2023

L23AL02633

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

**COMMUNE DE LACRABE 40700**  
Correspondant : Monsieur Teulé Philippe - Maire  
Mairie de Lacrabe, Le Bourg 40700 Lacrabe  
Téléphone : 05 58 79 04 44  
Courriel : [mairiedelacrabe@orange.fr](mailto:mairiedelacrabe@orange.fr)

**Objet du marché :** Aménagement d'un parc

**Type de marché de travaux :** « exécution »

**Lot 1 :** Voirie - Réseaux EP : Terrassement : 1400 m<sup>3</sup> - Voirie : 180 m<sup>2</sup> - Cheminement : 1950 m<sup>2</sup> - Bordures : 70 ml - Réseaux EP : 50 ml - signalétique et travaux divers - Clôtures : 435ml, portail (1) et portillons (5)

**Lot 2 :** Jeux, Sport et mobiliers : Bordures bois : 410 ml, sol meuble en copeaux : 260 m<sup>2</sup> - Jeux d'enfant, parcours sportif, Mobiliers bois, Demi city stade

**Condition de participation et critères de jugement des offres :** Les conditions et critères énoncés dans le Règlement de Consultation :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières documents DC 1 DC 2 ou sur papier libre.

**Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci dessous avec leur pondération :**

Prix (sur 10 points) coefficient de pondération 70 % - Valeur technique (sur 10 points) coefficient de pondération 30 % - Rédaction d'un mémoire technique.

**Retrait du dossier :** Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de marché public : <https://marchespublics.landespublic.org/>

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2021-1111 du 23 août 2021 relatif aux marchés publics.

Rédaction des offres en français uniquement

**Financement :** paiement mensuel des acomptes avec un délai de 30 jours ; retenue de garantie de 5% ou caution ; fonds propre de la commune - subventions.

**Renseignements :** Commune de Lacrabe

**Date de réception des offres :** Le Vendredi 07 juillet 2023 à 12 h - Mairie de Lacrabe

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** le vendredi 26 mai 2023

L23AL02644

**24H/24H**

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.annonces-landaises.com](https://annoncelegale.annonces-landaises.com)



## COMMUNE DE DAX

## AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Autorisation d'occupation du domaine public  
Étal halles de la ville de Dax

**Contexte :** Dans le cadre de la restructuration complète des halles municipales, le positionnement commercial permet de proposer une offre du quotidien aux habitants du territoire et aux visiteurs, privilégiant la qualité des produits à un prix accessible, favorisant les circuits courts, la production locale et les savoir-faire.

**Cadre réglementaire :** Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 à L2122-2: publicité, procédure de sélection

**Lieu objet de l'appel à candidatures :**

- Étal dans les halles municipales, place Roger-Ducos, pour une activité de primeur - n° 14.
- Durée de la convention d'occupation du domaine public pour les étals : 5 ans
- Loyer mensuel étal avec chambre froide : 11 €/m<sup>2</sup> + 2,2 €/m<sup>2</sup> pour participation aux charges collectives.
- Superficie : 23 m<sup>2</sup>

Pièces jointes (à retirer au Pôle développement économique et commercial - 26 rue Cazade, Dax) ou sur [dax.fr](http://dax.fr) : le règlement de la consultation - les conditions d'occupation des nouvelles halles - le plan des Halles - le plan de l'étal - le dossier de candidature - le modèle de convention d'occupation

**Activité demandée :** Primeur

**Installation prévisionnelle :** 2<sup>ème</sup> semestre 2023

Dossier disponible sur demande à [deveco@dax.fr](mailto:deveco@dax.fr) ou sur site 26 rue Cazade 40100 Dax.

**Date limite de dépôt des candidatures : le mercredi 05 juillet 2023 à 15 heures.**

Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi. Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention « Ne pas ouvrir ». Le candidat précisera une durée de validité de son offre. Offre à adresser à mairie de Dax - Direction développement économique et commercial, rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40107 Dax Cedex.

**Pièces de candidature :** Lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles) - Dossier de candidature completé - L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante) - Diplômes/qualifications du chef d'entreprise et du personnel sur l'étal s'il est connu au jour du dépôt de la candidature - Statuts sociaux en cas de société - Attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement - Prévisionnel d'activité - Si activité existante les 3 dernières liasses fiscales ou les liasses fiscales depuis la création de l'entreprise - Photos des produits.

**Trois critères de sélection :**

Savoir-faire professionnel (50 %) - Animation commerciale du point de vente (25 %) Capacité financière (25 %).

Le critère savoir-faire professionnel sera jugé en fonction du parcours professionnel du candidat et de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues en rapport avec le projet.

Le critère animation commerciale du point de vente sera jugé en fonction de la politique commerciale et des animations que proposera le candidat.

Le critère capacité financière sera jugé en fonction de la situation financière du candidat et de sa capacité à investir durablement dans le projet.

**Contact :** [deveco@dax.fr](mailto:deveco@dax.fr)

L23AL02671

## CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée à Association Unique

**TENDANCE HAIR**

Au capital social de 4.000 Euros, dont le siège est situé 14 rue du Général Lamarque à Saint-Sever (40500).

Objet : Coiffure, Vente de produits de beauté, bijoux et accessoires de mode.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérante : Mme Daphné GASPARD demeurant à Aurice (40500) 219 avenue des Pastous.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL02348

POUR ÉCOURTER  
LES DÉLAIS,  
PENSEZ AU SPEL !



## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** ALN COURBIS

**FORME :** Société par actions simplifiée  
**SIEGE SOCIAL :** 470, Route du Yoye 40 400 CARCARES-SAINTE-CROIX

**OBJET :**  
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres ;  
- l'acquisition, la gestion, la détention, la location et la cession éventuelle, par tous procédés que ce soit, de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers, titres ou valeurs mobilières, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété seulement, et notamment de titres de sociétés de droit français ou étranger, quels que soient leur objet so-

cial ou leur activité et de biens immobiliers quelle que soit leur situation ;

- tous investissements dans des biens meubles ou immeubles ;

- toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion ;

- l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé des dites sociétés ;

- la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- la réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations ;

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

**DURÉE :** 99 ans

**CAPITAL :** 3 000 €

**PRESIDENT :** Monsieur Nicolas COURBIS demeurant à 470, Route du Yoye 40 400 CARCARES-SAINTE-CROIX

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

**AGREMENT :** toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

**IMMATRICULATION :** RCS DE DAX

Pour avis,

L23AL02357



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société civile immobilière

**DENOMINATION :** EL VUELO

**SIEGE SOCIAL :** 1135, chemin de Lirt-40390 SAINT LAURENT DE GOSSE

**OBJET :** Acquisition, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, réfection, rénovation, location, administration, gestion de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,

**DURÉE :** 99 années

**CAPITAL :** 1 000 euros

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1 000 euros

**GERANCE :**

Madame Muriel VIEVILLE, demeurant : 1135, chemin de Lirt-40390 SAINT LAURENT DE GOSSE

**CESSION DE PARTS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés

**IMMATRICULATION :** RCS de DAX

Pour avis,

L23AL02542

Par acte SSP du 15/05/2023 il a été constitué une SASU dénommée: STUDIO KIMYO Siège social: 170 rue Henri II 40500 MONTAUT Capital: 1.000 € Objet: Conseil en communication. Réalisation de campagnes de communication. Conseil en projets médias. Réalisation de projets médias. Président: M. DETAINT Mathieu 170 rue Henri II 40500 MONTAUT Transmission des actions: Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'association unique sont libres. La cession des actions de la Société à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés, ou en l'absence de préemption, au respect de la procédure d'agrément. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou

par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

L23AL02544

**FIDAL**  
AVOCATS

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de Dax, dénommée

**KERGAL GARDEN**

Au capital de 200.000 euros

Ayant pour objet : La prise de participation au capital de toutes sociétés exerçant une activité civile, commerciale, artisanale ou industrielle, existante ou nouvelle, ainsi que la gestion de ces participations. L'animation et le développement des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations ou non. Le management d'entreprise, incluant notamment la réalisation de toutes prestations, le conseil, l'assistance et/ou études en matière de gestion administrative, comptable, financière et commerciale des entreprises, ainsi que de gestion des ressources humaines. L'acquisition, la gestion et la cession de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, et plus généralement la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. L'exercice de mandats sociaux et/ou de fonctions de direction au sein des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations ou non. L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, ainsi que l'agence-ment, la restauration, la construction, la reconstruction, la mise en valeur de ces immeubles. La souscription d'emprunts nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessus décrites, et la constitution de toutes hypothèques, cautionnements hypothécaires ou autres sûretés réelles sur les biens sociaux. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles, biens et droits immobiliers.

Dont le siège social est 2 impasse des Courlis 40510 Seignosse.

Le Président est La société ADRIEM-MA, SARL au capital de 400.000 euros, ayant son siège social 2 impasse des Courlis 40510 Seignosse, Immatriculée au Registre du Commerce et des

Sociétés de Dax sous le numéro 379 269 244.

Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

Pour avis

L23AL02583

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/05/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**JLM CAUTIONS**

Signe : JLMC

Objet social : Courtage en assurances de toutes natures et cautions financières

Siège social : 3 Impasse du Pradot 40180 Narrosse

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Gérance : M. MAUJEAN Jean-Luc, demeurant 3 Impasse du Pradot 40180 Narrosse

Pour avis, Jean-Luc MAUJEAN

L23AL02592



**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 26 mai 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **PASCAL BOIS**

Capital : 1.500 euros

Siège : 200 chemin de la Bethé à Tosse (40230).

Objet : Achat, transformation, vente de bois de chauffage ; l'activité d'élagage ; l'entretien d'espaces verts ; la vente de traverse paysagère et de plaquette de paillages ; le négoce de granulés ; la vente de sciure de bois ; vente de bois d'allumage.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : M. Denis PASCAL demeurant 200 chemin de la Bethé à Tosse (40230).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL02598

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10 avril 2023 il a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **HCDR**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 5.000 euros

7ge social : 25 impasse des Becuts 40170 Lit-et-Mixe.

Objet : L'achat, la vente, ou la négociation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers de titres ou droits sociaux.

- La négociation pour son compte d'opérations de prise de participation, de souscription, d'achat, d'échange, de vente ou d'apport et la gestion de participations dans toutes sociétés ou entités économiques de toute nature ;

- Le conseil et l'assistance en matière d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à favoriser la création, la transmission et le développement des entreprises, y compris les opérations de fusions acquisitions ;

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Alexandre RITZERFELD demeurant 25 impasse des Becuts 40170 Lit-et-Mixe.

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis,

L23AL02602



SCP François PETGES & Stéphane PETGES  
Notaires Associés  
230 rue du Juston  
40260 Castets-des-Landes

Suivant acte reçu par Maître François PETGES, notaire à Castets, le 4 mai 2023, a été constituée la Société Civile Immobilière, savoir :

Dénomination : **LES HULOTTES**

Siège social : Levignacq (40170), 319 route du Moulin Vieux.

Capital social : cent dix mille cent euros (110.100,00 €), divisé en 11010 parts sociales de dix euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 11010,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, La transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : Madame Sophie Marie-Alice SOURGEN, Ostéopathe, demeurant à Lévigacq (40170), 319 route du Moulin Vieux et Monsieur Raphaël Michel JUN, écologue indépendant, demeurant à Lévigacq (40170), 319 rue du Moulin Vieux .

Pour avis, Maître François PETGES  
L23AL02604



SCP François PETGES & Stéphane PETGES  
Notaires Associés  
230 rue du Juston  
40260 Castets-des-Landes

Suivant acte reçu par Me François PETGES, notaire à Castets, le 24 mai 2023, a été constituée une SARL dénommée

**OLLY**

Siège social : Mézos (40170), lieudit Yangues.

Capital : 1.200,00 € divisé en 120 parts sociales de 10,00 € chacune.

Apport en numéraire : 1.200,00 €

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Nommé premier gérant de ladite société : Madame Céline Sylvie Joseph VAN GEMERT, demeurant à Saint-Julien-en-Born (40170), 99 route d'Uza.

L23AL02605

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée à association unique

**HDLM CONSTRUCTION**

Au capital de 2.500 € euros, dont le siège social est au 869 route d'Aurice St-Perdon (40090).

Objet : Activité de maçonnerie générale, réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, de clôtures et ravalement de façades

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : Joseph, John TANIFATEA demeurant à Aurice (40090) 869 route d'Aurice.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL02607

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26 mai 2023, il a été constitué une société dénommée :

**BRANDMEYER-MAURIES**

Forme : Société Civile Immobilière  
Capital : 2 000 € en numéraire  
Objet : Acquisition, construction, exploitation par bail d'immeubles bâtis ou non bâtis

Siège social : 10 Allée de Bourgogne - 40530 LABENNE-OCEAN

Gérance : Candice BRANDMEYER, 10 Allée de Bourgogne - 40530 LABENNE-OCEAN

Amandine MAURIES, 29 Rue de la Montagne - 40520 LABENNE-OCEAN

**Cession de parts** : soumise à agrément unanime des associés

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Les gérantes

L23AL02613

Par acte SSP du 22/05/2023, il a été constitué une SCI dénommée : **HL IMMO**.  
Siège social : 13 Allées Pampara, 40100 Dax. Capital : 10.000 €. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers Gérance : M. Rachid KHARRAZ, 13 allées Pampara, 40100 Dax. Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.

L23AL02618

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 mai 2023 à Toulouse, il a été constitué la **SAS UNIVERS SENSIBLES** aux caractéristiques suivantes :

Siège : 271 route de Cantegrit 40230 Bénesse-Maremne.

Objet : La réalisation de prestations de service tous secteurs et activités confondues relevant de la formation professionnelle initiale et / ou continue pour adultes, de la conception à la mise en oeuvre, en présentiel et /ou en distanciel ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. La réalisation de prestations de service tous secteurs et activités confondues, de coaching, de conseils, d'audit, de diagnostic, d'accompagnement au développement personnel et professionnel auprès de tout public, des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, de la conception à la mise en oeuvre, en présentiel et /ou en distanciel ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social : Conseil en stratégie et développement, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication. L'étude et la recherche relevant des actions de formation et de conseil. La création, la réalisation et la vente d'objets, de matériel, de dispositifs de formation (ingénierie pédagogique), de documents écrits informatiques, télématiques et audiovisuels ainsi que tout objet se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement (en France et à l'étranger) et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans

Capital : 25 000 €

Président : Monsieur Samuel SIMON-NEAU demeurant 271 route de Cantegrit 40230 Bénesse-Maremne.

Immatriculation au RCS de Dax.

Chaque action donne droit à une voix.

Agrément pour cession à des tiers.

Pour avis, le Président

L23AL02622

## In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
3 Cours Jardin Public  
64270 Salies-de-Béarn

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 30 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **L'ARIZONA**

Siège : 1 rue de l'Entreprise, Zone Industrielle de Casablanca 40230 St-Vincent-de-Tyrosse.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4.000 euros

Objet : La restauration rapide, le snacking, à consommer sur place ou à emporter, la fabrication de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, la vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées dans le cadre de la licence 3, à consommer sur place ou à emporter ; l'organisation de séminaires, de soirées, d'événements privés ou professionnels, artistiques, musicaux ou culturels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Franc COISSET, demeurant 180 route de Piréou, 40230 Tosse.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L23AL02625



Est constituée le 29/05/2023 pour 99 ans, la SARL «**JOMEL**», au capital de 50.000€, siège social à MONT DE MARSAN (40000) 1750 avenue du Maréchal Juin, constituée par apports en numéraire dont l'objet est :

- L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la conservation, la propriété de droits sociaux, parts sociales, actions et valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales,  
- L'assistance administrative, financière et la gestion privative, pour le compte exclusif, et dans le cadre des activités de ses filiales et participations en qualité de holding,

Gérance : Madame Mélissa BARON, demeurant à MONT DE MARSAN (40000) 3 rue Gérard Barès.

Madame Mélanie VIALELLE, demeurant à SAINT PIERRE DU MONT (40280) 20 avenue de Portal.

RCS MONT DE MARSAN

L23AL02627

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée à association unique **SLC CARROSSERIE** au capital de 3.000 € euros, dont le siège social est au 74 chemin de Lauqué 40500 Dumes.

Objet : Toutes activités relatives à la carrosserie, peinture dans le domaine de l'automobile et de la moto. Achat et Vente de tous véhicules. Réparation mécanique automobile.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S

Gérant : Sébastien LAPLACE demeurant à 74 chemin de Lauqué 40500 Dumes.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour Avis

L23AL02631

ABONNEZ-VOUS



**Angéline BERNARD-BODIN**  
Notaire  
799 Avenue de la Résistance  
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Suivant acte reçu par Me Angéline BERNARD-BODIN, notaire à Saint-Paul-lès-Dax, le 26 mai 2023, a été constituée la Société Civile Immobilière dénommée

«M&C IMMO»

Siège social : Soorts-Hossegor (40150), 270 avenue de Tarbes.

Capital social : mille euros (1.000,00 €), divisé en 1.000 parts sociales de UN euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 1.000.

Les apports sont exclusivement en numéraire.

Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dax.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : - Monsieur Christophe Auguste Gratién LEBLANC, chargé de Missions, demeurant à Garches (92380), 151 rue Buzenval, 5 Allée William Butterfield.  
L23AL02641



## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

**CAZALIS ZINGUERIE**

FORME : Société à responsabilité limitée  
CAPITAL : 2 000 euros  
SIEGE SOCIAL : 100 Chemin de Gripon 40090 BOSTENS

OBJET : Abergement de cheminées et de fenêtres de toits ; gouttières et tuyaux de descente ; chéneaux, noues, rives en zinc ; toiture en zinc ; pose de fenêtres de toits ; démolissage de toiture ; remplacement de tuiles ; petits travaux de charpente ; réparation des dégâts liés aux intempéries.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Pierre CAZALIS demeurant 100 Chemin de Gripon 40090 BOSTENS

IMMATRICULATION : au RCS de Mont de Marsan.

Pour avis,

L23AL02656



## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 30/05/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SAS L'AVENTURE**

FORME : Société par actions simplifiée  
CAPITAL : 1 000 euros  
SIEGE : 26 Avenue Foch 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

OBJET : Chambres d'hôtes ; restaurant, bar tapas.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article «Règles d'adoption

des décisions collectives» des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Toute cession d'action est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix.

PRESIDENT : Monsieur Kevin L'HEL-GOUALCH, demeurant 3 rue des Bûcherons 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE,  
DIRECTEUR GENERAL : Madame Deborah GARGENT, demeurant 54 rue Isidore Salles 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis,

L23AL02659

## In Extenso

**AQUITAINE**

Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **WEICHAFÉ**

Forme : SARL

Capital : 5.000 €

Siège social : 71 impasse Marcel Pagnol 40280 Saint-Pierre-du Mont.

Objet : le négoce de matériels informatiques, bureautiques et consommables, la recharge de cartouches d'imprimantes.

Gérant : M. Andrés GUERRERO demeurant 71, impasse Marcel Pagnol 40280 Saint-Pierre-du Mont.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL02664

## MODIFICATIONS

## In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

**ADOUR IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : Immeuble Le Goya  
1, Avenue Saint-Vincent-de-Paul  
40100 Dax  
439 659 871 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 24 mai 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Noël NOIRAULT de ses fonctions de gérant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L23AL02540

**LEADD**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 6 rue des Pas-Sages, Bâtiment B, Appartement 20  
31320 Pechabou  
901 481 150 RCS Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 6 rue des Pas-Sages, Bâtiment B, Appartement 20, 31320 Pechabou au 1003 avenue de l'Océan 40170 Saint-Julien-en-Born à compter du 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 901 481 150 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Président : Léa DUNOGUE demeurant 1003 avenue de l'Océan 40170 Saint-Julien-en-Born.

Pour avis, Le Président

L23AL02567

**AMBULANCES SAINT PAULOISES**

SARL au capital de 15.000 €  
Siège social : 64 avenue de la Liberté  
40990 Saint-Paul-lès-Dax  
RCS de Dax n° 810 931 832

En date du 04/05/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social au 175 rue des Cibles Local N 5, 40990 Saint-Paul-lès-Dax à compter du 05/06/2023

Pour avis  
DELACHAUME Gérard

L23AL02570



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE  
MOYAERT BARALE ET ASSOCIÉS  
Société d'Avocats  
27 Cours Evrard du Fayolle  
33000 BORDEAUX  
Tél. 05 56 01 99 77

## PHARMACIE DU PAYS GRENADOIS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

au capital de 1 125 000 euros  
Siège social : 32 place des Tilleuls et 28 rue René Vielle  
40720 GRENADE-SUR-L'ADOUR  
884 206 392 RCS MONT-DE-MARSAN

## REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes des décisions des assemblées générales extraordinaires des associés des 6 mars 2023 et 23 mai 2023, le capital a été réduit d'un montant de 7 300 € et a été ramené de 1 132 300 € à 1 125 000 € par voie de rachat et d'annulation de 7 300 parts sociales appartenant à un associé, à un prix unitaire de 2,35 € par part sociale. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Capital social : 1 132 300 €

Nouvelle mention

Capital social : 1 125 000 €

Mention sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN

Pour avis, la gérance

L23AL02573



**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

**SCAR**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2.000 €  
Siège social : 11 chemin d'Adema  
40150 Angresse  
751 779 778 RCS Dax

Par acte authentique reçu par Me Claire NICOLAS-CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 23 mai 2023, les associés ont décidé avec effet à compter du même jour de :

- Modifier l'objet social comme suit : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de

tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés des biens immobiliers dont la société est propriétaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax.

Pour avis

L23AL02575

**ALANANA'S**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 23 Impasse de la Forge  
40150 ANGRESSE  
883 139 412 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 25 mai 2023, les associés ont pris acte de la décision prise par Madame Stéphanie FILLASTRE de démissionner de ses fonctions de gérante et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveaux gérants :

Madame Karine Paulette Henriette ROBIN  
Demeurant 27 Impasse de la Forge, à ANGRESSE (40150)  
Monsieur Laurent Jean-Paul MALGRANGE  
Demeurant 81 Impasse de la Forge, à ANGRESSE (40150)

pour une durée illimitée à compter du 25 mai 2023.

Pour avis  
La Gérance

L23AL02581

**LA MAISON FLORENCE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
49 avenue Georges Clemenceau  
40000 Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan N° 891 425 944

Aux termes d'une assemblée du 24.05.2023, les associés ont décidé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, d'ajouter l'activité suivante à l'objet social : L'audit, le conseil, l'assistance, la maintenance, l'ingénierie, la conception, la fourniture et l'installation de tous systèmes d'information, de transmission et de télécommunication,

L'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Fabrication et distribution de pâtisseries sucrée et salée,

Achat et vente de denrées alimentaires,

Organisation d'atelier de cuisine et de pâtisserie pour adulte et enfant,

Organisation de repas en tous lieux et organisation d'événement divers,

Organisation d'exposition vente,

Toute activité de chambre d'hôte et table d'hôte et vente de panier repas en lien avec cette activité,

L'audit, le conseil, l'assistance, la maintenance, l'ingénierie, la conception, la fourniture et l'installation de tous systèmes d'information, de transmission et de télécommunication,

Le dépôt visé par la loi sera effectué au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, La Présidente

L23AL02585



**JEMAR**

Société Civile Immobilière au capital de 800,00 €  
Siège social : 25 Rue de Biscarrosse  
40000 MONT DE MARSAN  
381 270 578 RCS MONT DE MARSAN

Selon AGO du 01/05/2023, Madame Véronique ZABEO demeurant à MONT DE MARSAN (40000) 395 chemin Gustave Eiffel, a été nommée cogérante pour une durée illimitée à compter du 01/05/2023.

L23AL02586

## LES ANNONCES LANDAISES

### POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

# In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
22 rue de Casablanca  
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

**CHARPENTE MENUISERIE CAZAUX**  
Société à Responsabilité Limitée  
Transformée en Société par Actions  
Simplifiée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : Chiouleben  
40300 Saint-Etienne-d'Orthe  
327 112 538 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 22 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jérôme CAZAUX, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur Jérôme CAZAUX demeurant 48 Lotissement des Esquirots 40230 Tosse.

Directeur général : Monsieur Julien CAZAUX demeurant Mon Plaisir 40300 Saint-Etienne-d'Orthe.

Pour avis, le Président  
L23AL02600

**TUYAUTERIE - CHAUDRONNERIE MAINTENANCE INDUSTRIELLE**  
Société Coopérative Ouvrière (S.A.) à Capital et Personnel Variables  
Siège social : Lotissement Artisanal Pierre Sémard 40220 Tarnos  
RCS Dax 332 987 205

Lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a enregistré la démission du mandat d'administrateur de Monsieur BAUX David,

Pour insertion,  
La Présidente Directrice Générale,  
Magali FOUASSON  
L23AL02629

# In Extenso

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

**HARAS DE MANDORE**  
EARL au capital de 100.000 €  
Siège social : Beguerie  
40270 Maurrin  
424 470 516 RCS Mont-de-Marsan

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de son mandat de Gérant de M. Jean-Marc DE WATRIGANT à compter du 30 juin 2022, lui donne quitus pour sa Gérance.

Gérance :  
Ancienne mention : M. Jean-Marc DE WATRIGANT demeurant Chemin de Beguerie 40270 Maurrin.

M. Damien DE WATRIGANT demeurant 176 Boulevard de l'Arcachon 33120 Arcachon.

M. Nicolas DE WATRIGANT demeurant 1233 Chemin du Car de la Perotte 14800 Tourgeville.

Nouvelle mention : M. Damien DE WATRIGANT demeurant 176 Boulevard de l'Arcachon 33120 Arcachon.

M. Nicolas DE WATRIGANT demeurant 1233 Chemin du Car de la Perotte 14800 Tourgeville.  
L23AL02630

**MVH**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 165 200 000 €  
Siège social : ZA La Téoulère  
40280 SAINT PIERRE DU MONT  
RCS Mont de Marsan 438 181 836

## AVIS DE PUBLICITE

Du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 12 avril 2023, il résulte que Monsieur Daniel PEYRAUBE, demeurant 121 chemin Baron 40700 CASTAIGNOS SOUSLENS, a été nommé administrateur à compter du 12 avril 2023, en remplacement de Monsieur Michel PRUGUE.

Mention sur faite au RCS de Mont de Marsan.  
Pour avis  
L23AL02648

## SARL PERIGAUD

SARL au capital de 7 625 €  
Siège social : 15 Rue Saint Barthelemy  
40160 Parentis-en-Born  
RCS de Mont-de-Marsan n°440 939 528

L'AGE du 15/05/2023 a décidé le transfert du siège social au 50 rue du Vieux Verger, 40200 MIMIZAN à compter du 15/05/2023.

Pour avis, le Gérant  
L23AL02650



Selon AGE du 20/04/2023 de la **SARL LOKEN**, au capital de 10 000 €, siège social : VIEUX BOUCAU LES BAINS (40480) 15 Grand Rue, 921 764 700 RCS DAX, il résulte que le siège social a été transféré de VIEUX BOUCAU LES BAINS (40480) 15 Grand Rue, à MIMIZAN (40200) 10 rue des Cormorans. Article 4 des statuts modifié.  
L23AL02654

# In Extenso

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

**J2VSL**  
SCI au capital de 1.000 €  
Siège social : 110 allée des Fauvettes  
40090 Saint-Avit  
Transféré 453 Avenue de Lacrouts  
40000 Mont-de-Marsan  
481 305 464 RCS Mont-de-Marsan

La collectivité des associés, par décision en date du 16 mai 2023 a décidé de transférer le siège social 453 Avenue de Lacrouts 40000 Mont-de-Marsan avec effet à cette date.

Siège Social :

Ancienne mention : 110 allée des Fauvettes 40090 Saint-Avit.

Nouvelle mention : 453 Avenue de Lacrouts 40000 Mont-de-Marsan.  
L23AL02655

## GROUPEMENT FORESTIER LE LUC

Société civile au capital de 421 200 €  
Siège social : 330 rue Jean Laboirie  
40990 HERM  
RCS de DAX n°332 617 992

L'AGO du 18/07/2022 a décidé à compter du 18/07/2022 de nommer en qualité de cogérante Mme HOURTON Annie, demeurant 22 avenue du Maréchal Harispe, 64100 BAYONNE en remplacement de M. HOURTON Jean-Jacques, pour cause de décès.

Modification au RCS de DAX  
L23AL02658



**Me Nicolas CEVRERO**  
Notaire Associé  
31 avenue du Marensin  
40550 Léon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 mai 2023 de la société dénommée

**S. L**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à Moliets-et-Maâ (40660), 6, place de la Balise, 2 identifiée au SIREN sous le numéro 537820177 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dax, il a été voté la modification des statuts de ladite société concernant le changement de son objet social, à savoir :

Objet social initial :

Exploitation d'un fonds de commerce d'achat revente de prêt à porter, surf et équipement, article de sport, sportwear, location de planche de surf, vélo, saisonnier et plus généralement vente ou location de tous produits commercialisables non réglementés.

Nouvel objet social :

Achat-vente de prêt-à-porter, matériel, équipements, articles de sport, et tous produits commercialisables non-réglementés, sur place et en ligne ; Location de matériel, équipement, articles de sport et tous produits commercialisables non-réglementés, sur place et en ligne ; Enseignement de sports de glisse, notamment surf et skate.

Reste inchangé.

Pour avis et mention

Maitre Nicolas CEVRERO  
L23AL02666



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

En date du 01/06/23, l'assemblée générale de la société **SARRES**, SAS au capital de 66.000 euros dont le siège social est sis 1 010 quartier Mallet 40700 Doazit, immatriculée au RCS de Dax n° 343 461 620, a :

- Décidé de nommer, à effet du même jour et sans limitation de durée, en qualité de nouveau président la société S.C. LAND, SARL au capital de 500 euros dont le siège social est sis 754 route des Gra-

vières 40990 Saint-Vincent-de-Paul et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 880 430 699, en remplacement de M Pascal SARRES, démissionnaire.

- Pris acte de la démission de M Serge HOUJAT de ses fonctions de Directeur général et ce à compter du même jour.

Le Président  
L23AL02668

## DISSOLUTIONS

**SARL LEVATWIN**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.000 €  
Siège social : 24 impasse du Goua  
40090 Saint-Perdon  
842 045 524 RCS Mont-de-Marsan

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décisions unanimes des associés du 15 mai 2023 a été

- Décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

- Nommé liquidateur Madame Laetitia MATHIS, demeurant 24 impasse du Goua 40090 Saint-Perdon, lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation,

- Fixé le siège de la liquidation 24 impasse du Goua 40090 Saint-Perdon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis  
L23AL02651



122 Avenue Georges Pompidou  
24750 Treliassac

**L24**  
EURL au capital de 7.622,45 €  
71 avenue Georges Clemenceau  
40600 Biscarrosse  
394 773 865 RCS Mont-de-Marsan

L'Associé unique par décision du 15/03/23, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Est nommé comme liquidateur Mme Valérie GENERES demeurant à 20 allées des Gravières 40600 Biscarrosse pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre les associés en proportion de leurs droits. Le siège de la liquidation est fixé à 20 allées des Gravières 40600 Biscarrosse. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur  
L23AL02590

BESOIN D'AIDE POUR  
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

CONTACTEZ-NOUS AU 05 58 45 03 03

## CLÔTURES



## HOUSE WORK

Société à responsabilité limitée unipersonnelle en liquidation au capital de 1000 euros  
Siège social : 36B, rue Carnot-40800 AIRE SUR L'ADOUR  
792 325 987 RCS MONT DE MARSAN

L'associée unique par décisions du 11/05/2023 a :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation

- Donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/03/2023

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN  
Pour avis,

L23AL02333

## LOCATIONS GERANCES



FIDUCIAL  
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

## LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/02/2023 à Onesse-Laharie, la Société **LANCELIN**, Société par Actions sSimplifiée à associé unique au capital de 3.500 euros, dont le siège social est situé 31 avenue du Marensin, 40170 Lit-et-Mixe, immatriculée sous le numéro 828 555 144 RCS Dax, a confié à Monsieur Adrien **ATTIA**, demeurant 4805 Route de Yean, 40110 Onesse-Laharie,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de bar, tapas, restaurant situé à 45 rue de l'Eglise 40170 Lit-et-Mixe.

Pour une durée de 10 mois à compter du 01/03/2023 pour se terminer le 31/12/2023.

Pour avis, Monsieur Adrien **ATTIA**, le locataire-gérant.

L23AL02564



AC  
ADOUR CONSULTING

DIPLOME COMPTABLE - CONSEILS - GESTION  
AUDIT - FISCAL - COMPTABILITE AUX COMPTES

Suivant acte sous signature privée établi par voie électronique en date du 20/04/2023, la société **BAR RESTAURANT DES PINS D'OR**, SAS au capital de 23 000 € dont le siège social est fixé à BIAS (40170), 1998 route de Lespécier Domaine des Pins d'Or, immatriculée sous le numéro 897 469 995 RCS MONT DE MARSAN, a donné en location-gérance à la société **DIDIWAN**, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est à BIAS (40170), 1998 route de Lespécier Chalet E2, immatriculée sous le numéro 912 708 427 RCS MONT DE MARSAN, un fonds de commerce de bar restaurant vente de plats à emporter sis à BIAS (40170), 1998 route de Lespécier Domaine des Pins d'Or, à compter du 01/05/2023 jusqu'au 31/12/2024. RCS MONT DE MARSAN

L23AL02587

## AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant un acte SSP du 30/05/2023, M. HOREAU Lucien, demeurant 306 ROUTE DU TREUIL, 40300 ORIST a confié en location-gérance à NOLEX, SARL au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 17 PLACE CASTILLE, 40510 SEIGNOSSE, immatriculé au RCS de DAX sous le n°899 102 701, son fonds de commerce de : négoce d'article de bijouterie et article similaire, négoce de bijoux argent, négoce de vêtement pour femme-homme-enfant, d'accessoires de tout type- négoce d'objet de décoration intérieur. Sis et exploité au 17 PLACE CASTILLE, 40510 SEIGNOSSE.

A compter du 01/05/2023 pour se terminer le 30/04/2025, renouvelable par tacite reconduction.

L23AL02628

## CONVOICATIONS

## GASCOGNE

Société anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 60.800.130 euros  
Siège social : 68 rue de la Papeterie  
40200 MIMIZAN

895 750 412 R.C.S Mont de Marsan A.P.E : 7010Z

## AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la société GASCOGNE (la « Société ») sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour le :

**Jeudi 29 juin 2023 à 14 h 30 à l'Eco-musée de Marquèze, Route de la Gare 40630 Sabres**

L'Assemblée générale sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## A TITRE ORDINAIRE

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Quitus aux administrateurs ;

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

Renouvellement du mandat de Madame Eléonore Joder-Tretz, en qualité d'administratrice indépendante ;

Ratification de la nomination par cooptation de Madame Hélène Coutière, en qualité d'administratrice de la Société ;

Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Germain Gouranton, en qualité d'administrateur de la Société ;

Nomination de Sofagri Participations en qualité de censeur de la Société ;

Nomination de Crédit Mutuel Equity SCR en qualité de censeur de la Société ;

Fixation du montant des rémunérations susceptibles d'être versées aux administrateurs ;

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions  
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** (Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2022 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,

- La lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

**approuve** les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 13.719.320 €.

L'Assemblée générale donne, en conséquence, quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir la somme de 14.173, 41 € et qui n'ont pas généré d'imposition.

**Deuxième résolution** (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2022 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,

- La lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

**approuve** les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 22 517 594 €.

**Troisième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 13 719 320 €.

L'Assemblée générale décide :

- D'affecter la somme de 685.966 € à la réserve légale, et

- D'affecter le solde, soit 13.033.354 € au compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

**Quatrième résolution** (Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée générale prend acte de l'absence de convention réglementée.

**Cinquième résolution** (Renouvellement du mandat de Madame Eléonore Joder-Tretz, en qualité d'administratrice indépendante)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administratrice indépendante de Madame Eléonore Joder-Tretz, demeurant 5, Avenue Jean Goujon - 78600 Maisons-Laffitte, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Sixième résolution** (Ratification de la nomination par cooptation de Madame Hélène Coutière, en qualité d'administratrice de la Société)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Madame Hélène Coutière, demeurant 1190, Route de Bélis - 40420 Le Sen, décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 mars 2023, en remplacement de Monsieur Gianluca Colombo, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Septième résolution** (Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Germain Gouranton, en qualité d'administrateur de la Société)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Germain Gouranton, demeurant 5, Allée des 4 Maisons - 64600 Anglet, décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 mars 2023, en remplacement de Madame Sonia Sikorav, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale

Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Huitième résolution** (Nomination de Sofagri Participations en qualité de censeur de la Société)

L'Assemblée Générale nomme Sofagri Participations, dont le siège social est 12, Place des Etats-Unis - 92120 Montrouge, en qualité de censeur, en remplacement de Crédit Agricole Partenariat (CAPAR) démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, Sofagri Participations sera représentée par Monsieur Nicolas Lambert.

**Nouvième résolution** (Nomination de Crédit Mutuel Equity SCR en qualité de censeur de la Société)

L'Assemblée Générale nomme Crédit Mutuel Equity SCR, dont le siège social est 28, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris, en qualité de censeur, en remplacement de Bpifrance Investissement démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025. Dans l'exercice de ses fonctions de censeur, Crédit Mutuel Equity SCR sera représentée par Monsieur Jean-Christophe Littaye.

**Dixième résolution** (Fixation du montant des rémunérations susceptibles d'être versées aux administrateurs)

L'Assemblée générale décide de fixer à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant global annuel de la rémunération susceptible d'être allouée aux administrateurs à cent mille euros (100.000) €, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée générale.

## Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Onzième résolution** (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129 à L. 225-129-2, L. 225-132 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

**Délègue** au Conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires), une augmentation de capital, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles ;

**Décide** que la souscription des actions ordinaires nouvelles donnant accès au capital pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;

**Décide** que le montant total de l'augmentation de capital, immédiate et/ou à terme, susceptible de résulter de la présente délégation sera de dix millions deux cent mille Euros (10.200.000 €) sans tenir compte des ajustements susceptibles d'être procédés conformément à la législation applicable. A ce titre, à ce montant global, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

**Décide** que le montant de dix millions deux cent mille Euros (10.200.000 €) de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme susceptible de résulter de la présente délégation est également un plafond global sur lequel s'imputera le montant de toute augmentation de capital réalisée en vertu de la douzième résolution ;

**Décide** que les actionnaires auront, proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'Administration pourra, en outre, dans le cadre de la présente délégation de



compétence, instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits des actionnaires et dans la limite de leurs demandes ;

**Décide** que si les souscriptions à titre irréductible, et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de chaque émission, le Conseil d'administration pourra, dans les conditions prévues par la loi, et notamment par l'article L. 225-134 du Code de commerce, et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- Limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée,

- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

- Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou à l'étranger,

**Décide**, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres concernés seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits formant rompus dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;

Décide que le Conseil d'administration aura toute compétence et tout pouvoir, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de :

- Déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,

- Arrêter les conditions, modalités et prix de l'augmentation de capital dans les limites fixées ci-avant par l'Assemblée générale,

- Fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des actions émises,

- Procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société,

- Fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,

- Déterminer le mode de libération des actions à émettre,

- Fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions à émettre, et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,

- Constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,

- À sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la Société,

- Procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation,

- Et plus généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions en vertu de la présente résolution, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises,

Prend acte que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée générale de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment celles de l'article L.225-129-5 du Code de commerce ;

Décide que la présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

**Douzième résolution** (Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une aug-

mentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

**Délègue** au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-138-1 et L.225-129-6 et suivants du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents d'un plan épargne entreprise à instituer par la Société ;

**Décide** que le plafond du montant nominal de l'augmentation du capital de la Société, immédiat ou à terme, ne pourra excéder deux cent mille Euros (200.000 €) et qu'il s'imputera sur le montant global prévu à la onzième résolution ;

**Décide** que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan épargne entreprise, aux actions donnant accès au capital à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement dans le cadre de la présente résolution ;

**Précise** que le prix d'émission des actions nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail ;

**Donne** au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- Fixer les conditions et modalités de l'augmentation de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions réalisées en vertu de la présente résolution,

- Fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération,

- Imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et, le cas échéant, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,

- Et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et conclure tous accords ou conventions, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises,

**Décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

**Treizième résolution** (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### Modalités de participation à l'Assemblée

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mardi 27 juin 2023 zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,

- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à un actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, au Président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix ;

- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;

- c) voter par correspondance.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée. En conséquence, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cet effet.

Les actionnaires au porteur pourront demander par écrit à la Société de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé à la Société, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation d'enregistrement délivrée par l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation par voie électronique à l'adresse suivante: [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com) à la rubrique «courriers actionnaires» accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales ; il peut révoquer cette désignation de la même manière et à la même adresse.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ainsi que les projets de résolutions présentés, le cas échéant, par les actionnaires, sont mis à disposition au service juridique de la Société, 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan, et mis en ligne sur le site internet de la Société [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com) conformément à la réglementation.

A compter de la convocation et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la Société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce, de préférence par courriel sur le site [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com), à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/ assemblées générales. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire pourra adresser à la Société des questions écrites jusqu'au **vendredi 23 juin 2023** au plus tard, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées au Président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique sur le site [www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com), à la rubrique «courriers actionnaires» accessible par le menu finances/espace actionnaires/ assemblées générales. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Lors de la réunion de l'Assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues par courrier postal au service

juridique de la Société, 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan, trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'Assemblée à la suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de points ou projets de résolution présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration  
L23AL02634

## FONDS DE COMMERCE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16/05/2023 à SPFE de Mont-de-Marsan le 25/05/2023, Dossier 2023 00026914, référence 4004P01 2023 A 009936 la société **SASU SOSO FOOD** 27 place Joseph Pancaut 40000 Mont-de-Marsan au capital de 100 €, RCS Mont-de-Marsan 901 830 968

A cédé à la

**SASU NR STREET FOOD** 7 avenue du Marensin 40000 Mont-de-Marsan, au capital de 100 €, RCS Mont-de-Marsan 948 341 995

un fonds de commerce de restauration rapide sis 27 place Joseph Pancaut 40000 Mont-de-Marsan.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 1.500 €.

Date d'entrée en jouissance le 01 Février 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan où domicile a été élu, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Pour avis

L23AL00762



### AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MIMIZAN (40) du 26/04/2023 enregistré au SPFE de MONT DE MARSAN, le 15/05/2023 référence 4004P01 2023 A 00936.

La Société **LANDES PIZZA**, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est à MIMIZAN (40200) 11 rue du Pont, RCS MONT DE MARSAN 522 552 231,

A vendu à la société **ATHENA**, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est à MIMIZAN (40200) 11 rue du Pont, RCS MONT DE MARSAN 951 181 882,

Un fonds de commerce restauration traditionnelle, pizzeria, sis et exploité à MIMIZAN (40200) 11 rue du Pont, connu sous l'enseigne «LA PERGOLA» exploité à MIMIZAN (40200) 11 rue du Pont,

Pour un prix de cession de 190 000 €, se décomposant comme suit :

- éléments incorporels : 167 500 euros
- éléments corporels : 22 500 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26/04/2023.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu : FIDUCIAL EXPERTISE, 11b rue de l'Abbaye 40200 MIMIZAN.

L23AL02645

## POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)

## AVIS DE CESSIION

Suivant acte reçu par Maître François PETGES, le 1<sup>er</sup> juin 2023, Mademoiselle Carole Jeanne Hélène **BENQUET**, demeurant à Saint-Julien-en-Born (40170), 159 rue de la Chapelle, lieudit «Contis», célibataire, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Dax, sous le numéro SIREN 839 123 742.

A cédé à la société dénommée **COTE PHARE HOTEL**, Société à responsabilité limitée, au capital de dix mille euros (10.000,00 €), dont le siège social est à Saint-Julien-en-BornRN (40170), 159 rue de la Chapelle Lieudit Contis, représentée par Madame Carole **BENQUET**, demeurant à Saint-Julien-en-Born (40170), 159 rue de la Chapelle, lieudit «Contis»

Le fonds de commerce de vente d'épicerie fine, produits du terroir, confiserie, alcool, décoration, art de la table, chaussure, vêtements, exploité à Saint-Julien-en-Born (Landes), Quartier Contis, 407 avenue de l'Océan, connu sous le nom de «COTE PHARE».

Moyennant le prix de 20.000,00 €, savoir : éléments incorporels : 20.000,00 €

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me François PETGES, notaire à castets (Landes) où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Me François PETGES  
L23AL02673

## REGIMES MATRIMONIAUX

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL DUPIN » Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (Landes), CRPCEN 40009, le 25 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

Monsieur Christian **CASSEN**, et Madame Josette **DUFAU**, retraités, demeurant ensemble à Lesperon (40260) 1800 route de Crieré.

Monsieur né à Beylongue (40370) le 30 septembre 1947.

Madame ne à Dax (40100) le 20 novembre 1950

Mariés à la mairie de Rion-des-Landes (40370) le 9 octobre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE  
VOUS RÉPOND AU :

05 58 45 03 03

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire  
L23AL02616

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Xavier POITEVIN, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée «LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE ROUTE D'ESPAGNE» titulaire d'un Office Notarial

à Toulouse, 78 route d'Espagne, le 27 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Philippe Bruno **LACOMARE**, directeur de société, né à Casablanca (Maroc) le 20 juillet 1957 et Madame Marie Laure **ROGIER**, gérante de sociétés, née à Casablanca (Maroc) le 19 octobre 1959 demeurant ensemble à Soorts-Hossegor (40150) 64 impasse du Parc.

Mariés à la mairie de Soorts-Hossegor (40150) le 7 juillet 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel LAVILLE, notaire à Castelnaud-d'Estretfonds (31), le 20 juin 1989.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
L23AL02637

**DUPOUY & ASSOCIES**  
Hossegor - Tarnos (40)  
Biarritz - Bayonne - Pau (64)  
Jullian - Ossun (65)

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Rémi DUPOUY, notaire à Tarnos le 30 mai 2023, Monsieur Jacky Robert Roger **RACINE**, Directeur général, né à Saint-Claude (39200) le 17 juin 1965, et Madame Nathalie Marie **GROSTABUSSIAT**, sans profession, née à Lyon 6<sup>ème</sup> Arrondissement (69006) le 9 novembre 1966, demeurant ensemble à Port-de-Lanne (40300) 154 allée de Bruque. Mariés à la mairie de Saint Genis-les-Ollières (69290) le 27 août 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé au changement de leur régime matrimonial en adoptant le régime de la Communauté Universelle avec clause d'attribution intégrale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile élu à cet effet.

Pour insertion, Maître Rémi DUPOUY  
L23AL02638

## MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

## REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

**SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
7B PLACE SAINT LOUIS  
40000 MONT DE MARSAN

## A VENDRE PARCELLE A SAINT-JEAN-DE-LIER (40380) Lieudit Conques Lieudit La Hounade

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître François LEGRAND, 7B Place SAINT-LOUIS 40000 Mont-de-Marsan avant le **20-07-2023 à 12h**  
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : [www.ekip.eu](http://www.ekip.eu) Onglet : «cession d'actif»

Référence : 42368

Coordonnées de la personne en charge du dossier :  
[marina.arangois@ekip.eu](mailto:marina.arangois@ekip.eu)

DESCRIPTIF SUR LE SITE [WWW.MJ-SO.COM](http://WWW.MJ-SO.COM)



**POUR RECEVOIR  
LE SERVICE REGULIER DE  
NOTRE JOURNAL**

**ABONNEZ-VOUS !**

**SERVICE ABONNEMENT**

TÉL. 05 58 45 03 03

[CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM](mailto:CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM)

# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 209,75	-3,8%	11,4%	9,9%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 496,01	-3,7%	10,5%	7,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 291,58	-1,6%	13,1%	11,7%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 210,35	1,0%	9,7%	1,3%	4 210,35	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 419,31	8,9%	31,8%	13,7%	14 419,31	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 522,07	-4,4%	0,9%	-1,0%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 908,91	-0,1%	14,3%	9,1%	16 275,38	14 069,26	Allemagne
SMI	11 282,45	-1,4%	5,2%	-3,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	31 328,16	8,6%	20,1%	14,5%	31 328,16	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 224,21	-3,0%	4,4%	2,4%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	14,00	-0,4%	3,4%	14,0%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	55,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	44,2%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,57	-3,4%	125,8%	121,6%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	105,7%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	530,00	9,5%	11,8%	8,2%	530,00	458,00	6,0%
EAUX DE ROYAN	92,00	12,2%	11,5%	-4,2%	94,00	76,50	6,7%
EUROPLASMA	0,37	-10,2%	-47,3%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,79	-15,9%	-48,3%	-68,2%	1,66	0,77	-
GASCOGNE	4,11	0,0%	-8,1%	17,8%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,80	-6,3%	-0,8%	-46,9%	7,12	4,12	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	1,77	-6,8%	-17,3%	-18,8%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	13,66	-7,2%	-34,6%	-53,0%	22,70	13,66	-
HUNYVERS	13,40	2,7%	13,1%	11,9%	14,85	11,90	-
I.CERAM	7,65	-15,0%	-25,0%	-46,7%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	4,1%	4,9%	4,9%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-0,6%	24,2%	-39,3%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,17	-4,1%	3,5%	-30,7%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	3,13	24,2%	103,2%	29,6%	3,13	1,47	-
LECTRA	27,50	-6,8%	-21,9%	-25,7%	40,70	27,15	1,7%
LEGRAND	89,02	3,9%	19,0%	8,9%	89,52	75,22	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-56,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,00	-2,8%	0,0%	-0,4%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	25,70	9,8%	-7,6%	13,0%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,40	-3,5%	33,3%	5,0%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	4,66	55,3%	29,4%	-28,3%	4,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**  
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



# PYRÉNÉES LE TOUR DES FEMMES

Du 9 au 11 juin, la deuxième édition du CIC Féminin International des Pyrénées va se dérouler des Hautes-Pyrénées au Béarn.

Par Hermance HITTE

**P**our le cyclisme féminin professionnel, la première édition du CIC Féminin International des Pyrénées avait marqué un véritable tournant. Peu représentée pendant de nombreuses décennies, la pratique ne bénéficiait d'aucun statut officiel. Il aura fallu 2019 pour que l'Association française des coureuses cyclistes (AFCC) signe une véritable reconnaissance dans le monde professionnel et les coprésidentes Marion Clignet et Élisabeth Chevanne-Brunel s'en réjouissent : « Les participantes ont désormais le même statut que les coureurs masculins. » Aux cotés de l'AFCC, on retrouve la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le parcours de la deuxième édition conforte la qualité du rendez-vous : « Les étapes qui composent le tour donneront aux participantes une nouvelle occasion de montrer au public qu'il n'est plus question d'amateurisme dans leur discipline », ajoutent les coprésidentes. En lice, six équipes World Tour et 17 équipes UCI Conti, la compétition sera de mise tant en montagne qu'en plaine et la championne de France en titre

Audrey Cordon-Ragot, qui a rejoint l'équipe Human Powered Health, ne dit pas autre chose.

## LE CIC, PARTENAIRE ENGAGÉ

Présente depuis plusieurs années aux côtés du cyclisme, la banque de l'entrepreneuriat et des territoires est le partenaire principal du tour et pour Patrick Cauvet, directeur général du CIC Sud-Ouest, « soutenir cet événement hautement symbolique est une fierté ». Mais l'engagement auprès de cette course va plus loin, comme l'ajoute le directeur général : « En tant qu'entreprise à mission, le CIC œuvre notamment en faveur de l'inclusion et de la parité et il est important que le cyclisme professionnel féminin ait toute la reconnaissance qu'il mérite. Ce tour des Pyrénées est par ailleurs une belle mise en valeur d'un territoire que nous soutenons en proximité. »

## LE CIC TOUR FÉMININ INTERNATIONAL DES PYRÉNÉES 2023

La présentation des équipes se fera le 8 juin à Argelès-Gazost. Les trois étapes se dérouleront en trois jours.

Le 9 juin, Argelès-Gazost - Lourdes, 125 km,  
le 10 juin, Pierrefitte-Nestlas -  
station de Hautacam, 94 km  
et le 11 juin, Nay-Bosdarros, 128 km.